

41.01.0008 /001

7/08

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme

epau



Laboratoire de recherche VUDD



Ville, Urbanisme et développement durable

Axe 01 (PVMUT)

Politiques des villes, mutations urbaines et territoriales

**Aperçu sur le rôle des fonctions culturelles dans
le développement urbain durable**

Cas du quartier de la rue Ben M'Hidi à Alger

E.P.A.U
BIBLIOTHEQUE

Présenté par :

Mlle. Yasmine Bey Boumezrag

Encadré par :

Mme. Zaidi-Hamitou.J

Jury :

Dr. Chabou

Mme. Boulouchrani

Mme. Achaïbou

Session : Mai 2013

Sommaire

I. Introduction générale : Présentation de la thématique de recherche

1. Introduction	01
2. Présentation de la problématique	02
3. Hypothèses de recherche	02
4. Objectifs de la recherche	03
5. méthodologie d'approche	03

II. Chapitre 1 : La fonction culturelle dans la ville

1. Le concept de la culture :

1.1. Introduction	06
1.2. Définition des principaux concepts	06
1.2.1 Culture	06
1.2.2. Développement durable urbain	07
1.2.3. Ville et fonctions urbaines	08
1.3. La culture dans la ville dans le cadre de la mondialisation	09
1.3.1. Aperçu historique	09
1.3.2. Nouvelle définition de la culture dans le contexte de la mondialisation	10
1.3.3. La culture comme levier pour un renouvellement urbain	11
1.4. La culture et le développement durable	11
1.4.1. La culture comme outil de développement durable	12
1.4.2. Rôle de la culture dans le développement durable urbain	13
1.4.3. L'agenda 21 outil de développement culturel	14
1.5. Conclusion du chapitre	15

2. Politiques culturelles dans le monde :

2.1. Introduction	16
2.2. Etude d'exemples de politiques culturelles	16
2.2.1. Analyse de la politique culturelle québécoise (cas de la ville de Montréal)	16
2.2.1.1. En matière d'équipements culturels	16
2.2.1.2. En matière d'actions culturelles	17
2.2.2. Analyse de la politique culturelle Française	20



Annexes :

Annexe N°01 : AGENDA 21 DE LA CULTURE I

Annexe N° 02 : Entretien avec la directrice de la culture de la wilaya d'Alger VII

Annexe N°03 : Entretien avec un responsable à la police de l'urbanisme, archéologue, expert en patrimoine VIII

Annexe N°04 : Questionnaire et résultats IX

Annexe N° 05 : Normes et exigences pour la création de nouveaux équipements culturels X

Annexe N°06 : Entretien avec le directeur de planification et d'urbanisme d'Alger centre XIII

2.2.2.1. En matière d'équipements culturels	20
2.2.2.2. En matière d'actions culturelles	21
2.3. Conclusion du chapitre	24

III. Chapitre 2 : La politique culturelle algérienne actuelle - Exemple d'Alger

1. Analyse de la politique culturelle algérienne actuelle :

1.1. Introduction	25
1.2. Aperçu sur le contexte culturel dans la ville Algérienne	25
1.2.1. L'ancrage culturel en Algérie	25
1.2.2. La politique culturelle Algérienne	26
1.2.3. La politique algérienne actuelle vue par ses responsables	26
1.3. Evaluation des équipements culturels en Algérie	27
1.3.1. Normes d'évaluation de besoins en matière d'équipements culturels	27
1.4. Grands projets du secteur de la culture	30
1.5. Actions en matière d'événements culturels	33
1.6. Conclusion du chapitre	34

2. Analyse de la politique culturelle Algérienne à travers l'exemple du quartier de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger :

2.1. Critères de choix du cas d'étude	35
2.2. Présentation du site	35
2.3. Identification et localisation des lieux culturels existants dans le quartier	36
2.4. Diagnostique des dysfonctionnements dans la prise en charge des fonctions culturelles dans le quartier	40
2.5. Réglementation en matière de programmation à travers les schémas d'aménagement	42
2.6. Conclusion du chapitre	43

IV. Conclusion générale

1. Retour aux hypothèses de départ	44
1.1. Vérification des hypothèses	44
1.2. Propositions générales	45
1.3 Propositions spécifiques au cas d'étude	46

Références bibliographiques	49
-----------------------------------	----

Présentation de la thématique de la recherche

**INTRODUCTION
GÉNÉRALE**

Introduction générale : Présentation de la thématique de recherche.

1. Introduction :

Les fonctions urbaines sont définies comme l'ensemble des activités (économiques, politiques, culturelles...) d'une ville. Plus les fonctions urbaines sont nombreuses et importantes, plus l'aire d'influence de la ville est vaste.

Parmi les fonctions urbaines, les fonctions culturelles constituent un terme qui semble assez vaste et difficile à cerner. En effet il y'a plusieurs manières de s'intéresser à la façon dont s'exprime la culture dans une ville : pour l'approcher on peut s'intéresser aux formes de création artistique et donc aux lieux de sa création ou encore à sa consommation, on peut aussi s'intéresser aux pratiques culturelles ou mener une analyse du discours des divers acteurs qui interviennent dans le volet culturel dans la ville, tout ceci dans le but de construire l'identité culturelle d'une ville.

Bien que cette recherche s'appuie sur une définition large de la notion de culture, on devra intégrer les diverses acceptations possibles du mot culture pour sélectionner les fonctions qui seront considérées comme culturelles.

Certes, la production de la culture, tout comme sa consommation, restent des actions individuelles. Mais on a vu émerger dans le monde au cours des dernières décennies un concept nouveau de la culture, qui se concrétise par des équipements collectifs et par des applications plus ou moins commercialisées. Les activités culturelles se sont "massifiées", et sont devenues des activités ordinaires, en même temps que le concept de culture s'élargissait. La culture est devenue pour une bonne part un produit ou un service comme un autre, que les villes doivent offrir à leurs habitants.

En Algérie, autant que dans les pays dits « développés », nos villes n'offrent pas encore cette accessibilité simple et facile vers les équipements culturels, ces derniers sont parfois inexistantes, et même dans le cas contraire, quand ils existent, ils ne suscitent pas l'intérêt des habitants, et sont délaissés et inutilisés dans la plus part des cas.

S'exprimant sur le constat fait quant au secteur de la culture en Algérie, Ammar Kessab, expert en politique culturelle, dira : *« une politique culturelle est la définition de la culture comme dictée par les comportements culturels de citoyens à travers leurs actions et expressions artistiques et culturelles. Elle s'écrit noir sur blanc, et est l'ensemble des techniques opérationnelles qui permettent son application effective pour la réalisation des objectifs de l'Etat en matière de culture, et l'effectivité de l'action culturelle de la société »*

civile. Donc non, il n'existe pas de politique culturelle en Algérie.»¹ On essayera donc à travers ce travail de voir plus clair dans cette supposée politique culturelle adoptée durant cette dernière décennie où le budget réservé à ce domaine a été en constante augmentation pour essayer de comprendre pourquoi les équipements culturels dans la ville algérienne et en l'occurrence à Alger connaissent ce délaissement et ce manque d'activités.

2. Présentation de la problématique :

Les questionnements ici concernent le volet culturel et se portent sur la culture en tant que phénomène collectif, c'est-à-dire quelle est la place qu'ont les fonctions culturelles dans la ville, et comment pouvons-nous mettre la culture au profit de la promotion de nos villes tout en s'inscrivant dans une perspective de développement durable, soulignée par la nécessité de combiner les aspects sociaux, économiques, environnementaux, urbains et culturels des villes dans un contexte mouvant de mondialisation accélérée, les questions qui se posent sont comme suit :

- **Pourquoi les équipements culturels existants dans la ville Algérienne n'assurent pas leurs fonctions et se trouvent délaissés par leurs utilisateurs ?**

Mais surtout :

- **Comment peut-on mettre en valeur ou redonner la place aux fonctions urbaines culturelles dans la ville (en l'occurrence Alger), afin de dynamiser la vie dans la capitale, dans ses aspects social, économique et environnemental, et quelles sont aujourd'hui dans une optique de développement durable, les fonctions culturelles urbaines capables de générer une vie culturelle intense dans la vie des usagers de la ville?**

3. Hypothèses de recherche :

En réponse à ces questionnements, deux hypothèses sont avancées en l'occurrence :

Hypothèse 1 :

- Le problème de sous-utilisation des équipements existants dans la ville pourrait être lié à plusieurs facteurs tels que leur localisation qui ne les rend pas accessibles aux utilisateurs, leur non-distinction dans le tissu général de la ville et passent donc inaperçus, mais aussi leur rayonnement et leur échelle d'utilisation (les équipements dédié à l'échelle de la ville ou du quartiers se transforment en des équipements à l'échelle nationale et vis-versa , la définition du public auquel sont destinés les équipements reste floue.)

De plus, les équipements culturels proposés sont inadaptés aux nouvelles attentes des usagers, ou ne présentent pas les qualités requises pour pouvoir répondre aux

¹ Entretien avec Mr.Ammar Kessab; L'Expression; 02.02.2012.

différents besoins de la population (en fonction des différents des usagers : enfants, jeunes etc.- moyens technologiques de communication mis en œuvre insuffisants etc.).

Hypothèse 2 :

La démarche la plus appropriée pour mettre en valeur les fonctions culturelles urbaine serait dans un premier temps la mise en valeur et la requalification des équipements culturels existants dans le but de régler les problèmes de rayonnement et d'accessibilité, ceci étant donné que leur réhabilitation nécessitera de grandes démarches liés aux plans d'aménagement de la ville

L'adaptation des équipements culturels aux nouvelles exigences des usagers sera possible, par leur mise en valeur dans une démarche intégrée de prise en charge réelle des fonctions culturelles selon l'optique du développement durable urbain.

Enfin, l'injection de nouvelles activités culturelles plus accessibles et plus modernes tels que les activités en plein air pourrait aussi permettre de raviver la vie culturelle dans la ville.

4. Objectifs de la recherche :

Il s'agit de cerner la notion de composante culturelle de la fonction urbaine, dans ses différentes dimensions : sociale, économique et environnementale.

S'intéresser à ce domaine incitera donc à reconnaître le phénomène culturel comme composante importante du processus de l'organisation de la ville, et de par sa capacité à générer non seulement de forts liens identitaires mais également dans son aptitude à diffuser de nouvelles dynamiques économiques et sociales essentielles au développement de la ville l'admettre comme fait urbain remarquable.

Nous avons donc comme objectif de proposer une grille de répartition judicieuse des équipements culturels (et également d'activités culturelles au sens large comme le patrimoine bâti existant), et cela par niveaux : de proximité (de quartier)- d'agglomération- de région- du territoire national- international, permettant la prise en charge des fonctions culturelles dans la planification urbaine (locale, métropolitaine).

5. Méthodologie d'approche :

Pour atteindre les objectifs tracés et en vue d'apporter des réponses satisfaisantes aux questions soulevées dans la problématique nous utiliserons deux approches :

- **Approche descriptive** : Afin de définir les concepts et mots-clés de la recherche, il y a lieu de définir les différentes terminologies qui ont servi à l'élaboration de notre problématique.
- **Approche comparative** : On abordera les expériences étrangères en matière de fonctions culturelles urbaines pour ensuite les comparer au cas algérien et ceci afin de

pouvoir déceler les manques existant et finir par proposer des recommandations qui pourraient compléter la politique culturelle Algérienne.

- **Approche descriptive et analytique** : Nous utiliserons cette approche pour l'étude du cas du quartier Larbi Ben M'hidi, en identifiant les équipements culturels y existant ensuite en les évaluant et décelant les manques qui y sont constaté afin de pouvoir faire un certain nombre de recommandations spécifiques au quartier de Larbi Ben M'hidi.

Afin de mieux comprendre les attentes des usagers du quartier, nous avons effectué un sondage sur un échantillon représentatif contenant 100 personnes entre habitants et personnes de passage au quartier auxquels nous avons posé différentes questions concernant leur degrés de satisfaction des services proposés par les équipements culturels présents dans le quartier, mais aussi leurs attentes et leurs proposition pour améliorer la vie culturelle dans ce dernier.

Pour compléter cette enquête avons effectué une série d'entretient avec les responsables du secteur de la culture en l'occurrence les représentant du ministère de la culture, de la direction de la culture de la wilaya d'Alger et enfin de l'APC d'Alger centre

Aussi, Pour mieux comprendre cette politique culturelle algérienne il a fallu aussi utiliser plusieurs documents officiels, en matière de normes et ratios nous avons utilisé la grille théorique des équipements publiée par le CNERU en 1989, et qui a été pendant longtemps le seul document officiel disponible pour connaître les différentes normes des équipement, cette grille a été complété en 2008 avec un document de normalisation des équipements et des infrastructures culturelles par le ministère de la culture et qui contient beaucoup plus de détails sur les normes architecturales, sécuritaires, constructives ... etc des équipements culturels existants ou en construction.

Ensuite, afin de connaître les projets de l'algerie (et d'Alger en particulier) concernant les équipements culturels, il a été nécessaire de consulter dans un premier lieu le Schéma directeur sectoriel des biens et services et des grands équipements culturels publié par le ministère de la culture toujours qui énumère tout les grands projets prévu pour le secteur de la culture. Nous avons aussi consulté la proposition du PDAU d'Alger (2012) dans ce même but.

Enfin, en ce qui concerne le développement durable nous avons consulté le profil de l'algerie en matière de développement durable définit lors du sommet de Johannesburg en 2002 mais aussi l'agenda 21 Algérien, nous soulignons par contre l'absence d'agenda 21 communal pour notre cas d'étude.

- La recherche est structurée selon deux axes majeurs :

1. La partie Théorique :

Pour vérifier les hypothèses nous devons approfondir sur le sujet, et ceci sur différentes étapes, nous allons en premier lieu nous intéresser au volet théorique en définissant les fonctions culturelles de la ville, comment sont elles matérialisées, ensuite situer la notion de fonctions culturelles de la ville dans le cadre de la mondialisation et du développement durable.

Ensuite nous allons procéder à l'étude des politiques culturelles urbaines de quelques pays afin d'en tirer certains enseignements. Celles-ci pourront nous éclairer et nous permettre de définir les démarches à suivre pour pouvoir assurer les fonctions culturelles de nos villes, et ainsi les hisser au niveau des grandes villes du monde.

2. La partie pratique :

A ce stade de la démarche, on s'intéressera essentiellement à retracer et à étudier les politiques culturelles adoptées par l'Algérie pour promouvoir la dimension culturelle et touristique de ces villes. Nous allons aussi évaluer les équipements culturels existants par rapport aux normes et exigences réglementaires, urbaines et architecturales pour essayer de comprendre leur dysfonctionnement, ainsi que les grands projets dédiés au secteur de la culture. Pour finir établir une comparaison aux cas étrangers étudiés dans la partie théorique et essayer d'appliquer les conclusions tirées de cette dernière au cas Algérien.

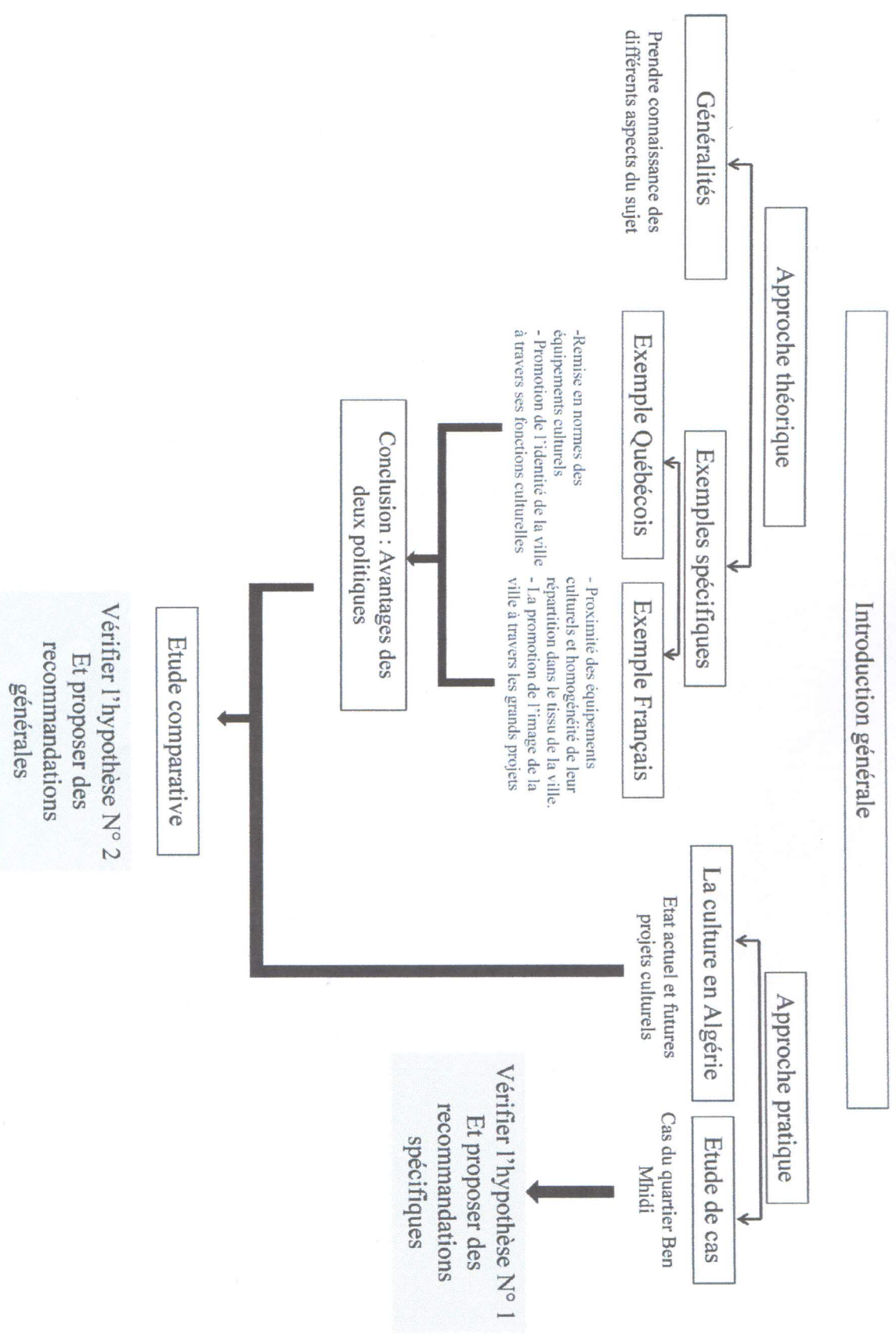


Figure 01 :Schéma de structuration de la méthodologie de recherche
Source : de l'auteur

CHAPITRE 1

La fonction culturelle dans la ville

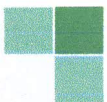
- Le concept de la culture
- politiques culturelles dans le monde

CHAPITRE 1

La fonction culturelle dans la ville

- Le concept de la culture
- politiques culturelles dans le monde

Le concept de la culture



Chapitre 1 : la fonction culturelle dans la ville

1. Le concept de la culture :

1.1. Introduction :

La prise de conscience de l'importance du phénomène culturel se confirme à travers son appréhension par rapport aux différents courants de développement qui traversent le monde et en regard de l'étroite relation de la culture avec la notion de développement.

Tout développement urbain repose sur un développement social et culturel comportant diverses formes d'animation, de formation et d'information, afin de susciter la participation, l'innovation et l'imagination de tout acteur de la ville, ce qui rend légitime un préalable culturel à toute forme d'évolution.

Un tel intérêt incite à reconnaître le phénomène culturel comme composante indéniable du processus organisationnel de la ville, et à l'admettre comme fait urbain remarquable de par sa capacité à générer non seulement de forts liens identitaires mais également dans son aptitude à diffuser de nouvelles dynamiques économiques et sociales essentielles au développement de la ville.

On s'intéresse de plus en plus à la valeur économique et sociale des expressions culturelles et des atouts que pourrait apporter un pôle culturel vivant sur les autres secteurs de développement, notamment à travers ceux de l'artisanat et du tourisme culturel.

1.2. Définition des principaux concepts :

1.2.1. Culture :

« Le mot « culture » provient du latin « *cultura* » et apparaît en langue française vers la fin du XIII^{ème} siècle désignant soit une pièce de terre cultivée, soit le culte religieux ».

Aujourd'hui le terme « culture » a multiplié ses significations et s'emploie dans l'explication de plusieurs phénomènes humains, ses définitions s'associent toutes à la rapporter à l'activité humaine, ce qui lui attribue des significations nombreuses par la multiplicité de théories qui tentent de comprendre et d'évaluer cette activité.

Selon la langue française, la définition est simplifiée : « *Culture désigne l'ensemble de connaissances générales d'un individu* »¹, ce qui indique une première acception de la notion de culture comme « culture individuelle » et où certains y incluent, outre la connaissance scientifique, diverses sortes d'acquis notamment les traits et comportements, résultant du rapport de l'individu avec son environnement, et de l'influence de son contexte social. « La culture est un tout complexe

¹ Le *Dictionnaire national* de Bescherelle – 1862 – culture – p 40

qui comprend le savoir, la croyance, l'art, le droit, la morale, la coutume et toutes les autres aptitudes acquises par un homme en tant que membre d'une société »².

Par contre d'autres définitions lui attribuent une conception collective moins centrée sur l'individu du fait qu'il appartient à une entité culturelle et qui tout en subissant sa culture s'associe au groupe et à la société, avec ce qu'il lui transmet comme connaissances, habitudes et savoirs.

Selon Larousse : « la culture est l'ensemble des structures sociales, religieuses... des manifestations intellectuelles, artistiques ..., qui caractérisent une société.

C'est l'ensemble de valeurs et de structures sociales : manifestations artistiques, spirituelles, intellectuelles et morales, qui caractérisent un groupe humain, un pays ou une société par rapport à un autre groupe » il y aurait donc autant de cultures qu'il y a de groupes humains d'origines et de statuts différents.

Quant à l'UNESCO, la culture pour elle, se rapporte aux caractéristiques de la collectivité où s'interfèrent les croyances, les comportements, et la manière dont les gens les développent et les expriment.

« La culture est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social, et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »³

Aussi, «La culture ou la civilisation, entendue dans son sens ethnographique étendu, est cet ensemble complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, le droit, la morale, les coutumes, et toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société»⁴.

Au cours des dernières décennies, la notion de culture s'est considérablement modifiée. Dans son acception la plus large, « la culture englobe les valeurs partagées par la population, la tolérance envers l'autre, les orientations et les préférences sociales, les croyances, la langue, les idées, le savoir. Elle s'étend à l'ensemble des us et coutumes d'une société, à son vécu, à son histoire, à son patrimoine.

Prise dans un sens étroit et usuel, elle désigne l'ensemble des formes par lesquelles une société s'exprime à travers les arts et les lettres » Elle caractérise généralement un groupe particulier de personne et est souvent liée à une région géographique ou un groupe social⁵

En vertu de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, la culture est considérée «comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs

² ROCHER Guy ; "Culture, civilisation et idéologie." ; Un article publié dans le livre du même auteur, *Introduction à la sociologie* ; 3^e édition, 1992, Impression 1995 ; Montréal : Les Éditions Hurtubise ; pp101-127.

³ UNESCO « Le rapport mondial de la culture, Culture, créativité et marché » ; 1998 ; préface.

⁴ TYLOR Edward Burnett ; "Primitive Culture, 1871" - Extraits du chapitre IV: «Culture, civilisation et idéologie», de GUY ROCHER, Introduction à la SOCIOLOGIE GÉNÉRALE. Première partie: L'ACTION SOCIALE, chapitre IV ; Montréal: Éditions Hurtubise ; 1992 ; pp 101 - 127.

⁵ « Culture et développement durable » ; Vedula ; Le Portail du développement durable, <http://www.vedura.fr/social/culture> ; consulté le 20 janvier 2012.

qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances». Toujours selon la Déclaration, la diversité culturelle constitue le patrimoine commun de l'humanité. Elle s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité, où elle est source d'échanges, d'innovation et de créativité. À ce titre, elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures. C'est donc à ce niveau que culture et diversité culturelle rejoignent et s'intègrent à la notion de développement durable.

1.2.2. Développement durable urbain :

« La notion de développement durable (sustainable development) a été introduite en 1987 par le rapport dit Brundtland de la commission mondiale sur l'environnement et le développement. Il s'agit d'harmoniser le développement économique et social avec la préservation de la biosphère, d'assurer les besoins de la population actuelle sans compromettre l'existence des générations futures. Cette préoccupation est née du constat des effets du développement économique sur les grands équilibres de la planète. » ⁶.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». ⁷

1. Le développement est un processus conduisant à l'amélioration du bien-être des humains. L'activité économique et le bien-être matériel demeurent essentiels mais la santé, l'éducation, la préservation de l'environnement, l'intégrité culturelle par exemple le sont tout autant.
2. L'adjectif *durable* insiste sur la notion de temps c'est-à-dire pour une amélioration sur le long terme du bien-être de tous.

Le développement durable est conçu comme une rupture avec d'autres modes de développement qui ont conduit, et conduisent encore, à des dégâts sociaux et écologiques considérables, tant au niveau mondial que local.

Le Développement durable (DD) correspond donc à une nouvelle approche du développement rendue nécessaire par les problèmes essentiellement écologiques ressentis à l'échelle planétaire, néanmoins ses sujets d'intérêts dépassent largement les problèmes environnementaux pour s'enquérir de tous les domaines sur lesquels reposent des conditions de vie saine et agréable, et cela selon un processus qui tente d'équilibrer les composantes économique, sociale, écologique et de gouvernance.⁸

⁶ MERLIN Pierre et CHOAY Françoise ; Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement ; 1^{ère} édition : Mars 1988 ; Edition "Quadrige" Avril 2005 ; pp 280 - 281.

⁷ La Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (World Commission on Environment and Development, WCED); Rapport Brundtland ; 1987.

⁸ MAZRI-BENARIOUA Mouna ; Mémoire de magistère ; *La Culture en tant que fait urbain, lecture sur des indicateurs de développement culturel- Cas du secteur sauvegardé de Constantine* ; 2007 ; 189 p

A l'échelle urbaine, le concept du **développement durable urbain** est de considérer la ville comme un territoire dynamique, mobile, ouvert et accessible à tous. Chacun doit pouvoir s'épanouir dans sa ville, s'y loger, y travailler, y circuler et bénéficier de tous les services. C'est ainsi que le développement durable doit structurer tous les pans de l'action municipale et qu'il est un enjeu majeur sur le court, moyen et long terme bien au-delà d'une mandature.

1.2.3. Ville et fonctions urbaines :

La définition même de la ville nous permet d'échapper au « simple ensemble urbain » ; la ville est d'abord et avant tout « les personnes qui l'habitent », autrement dit il s'agit là de distinguer la ville édifiée de la ville habitée.

Selon Françoise Choay, « la Ville désigne aujourd'hui le support physique d'une « triple communication engageant l'échange des biens, d'informations et d'affects »⁹.

la ville naît des besoins d'interactions des gens et des avantages que celle-ci procure, elle se trouve limitée par les contraintes qui pèsent sur la vie de relation, ou par les désavantages qu'elle fait naître. La ville naît donc fondamentalement de fonctions centrales d'échange, de confrontation ou de rencontre collective. Ceux qui y participent en permanence doivent loger aussi près que possible du théâtre où se déroule une grande partie ou la totalité de leur vie active : ainsi se conjuguent nécessairement interaction et logement, il convient aussi de prévoir, pour les résidents, des aires de jeu, de loisir, de détente indispensables hors des heures d'effort. »¹⁰.

Les **fonctions urbaines** sont donc l'ensemble des activités (économique, politique et culturelle) d'une ville. Plus les fonctions urbaines sont nombreuses et importantes, plus l'aire d'influence de la ville est vaste. Parmi les fonctions urbaines on distingue :

- Fonctions politiques
- Fonctions économiques
- Fonctions culturelles
- Fonctions de transport et de communication¹¹

Les fonctions culturelles :

La présence des institutions et équipements culturels sont des indicateurs des fonctions culturelles, mais il faut se rendre compte plus généralement d'une notion de foyer culturel qui associe ville et culture.

On retient fréquemment comme marqueur urbain la présence et le dynamisme des foires, expositions, congrès et festivals qui contribuent aux fonctions culturelles des villes¹².

⁹ CHOAY Françoise ; "Le Règne de l'urbain et la mort de la ville" ; dans J. Dethier, A. Guiheux, La Ville, art et architecture en Europe ; 1870-1993, Paris ; Editions du Centre Pompidou, 1994, pp 26-35.

¹⁰ MERLIN Pierre et CHOAY Françoise ; Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement ; 1^{ère} éditions : Mars 1988 ; Edition "Quadrige" Avril 2005 ; pp 939 – 940.

¹¹ Wikipedia – L'encyclopédie libre , fr.wikipedia.org/wiki/Fonctions_urbaines

¹² Wikipedia ; L'encyclopédie libre ; fr.wikipedia.org/wiki/Fonctions_urbaines

Ceci dit, Cette recherche s'appuie sur une définition large de la notion de culture. Cela revient donc à intégrer diverses acceptions possibles du mot culture pour sélectionner les équipements qui seront considérés comme culturels.

Les équipements culturels :

Un équipement culturel est un équipement collectif public ou privé destiné à l'animation culturelle, dans lequel se mêlent les dimensions d'éducation et de loisirs : salles de spectacles, d'expositions, bibliothèques, médiathèques, musées, centres culturels... »¹³

L'équipement culturel urbain regroupe donc un ensemble de biens de consommation et de services culturels localisables, où on pense à éduquer les générations futures mais aussi à exercer des activités de loisirs qui rendrait ces lieux attrayants.

Équipements culturels structurants : Ce sont les équipements uniques dans une agglomération ou offrant une qualité de service sans égale dans les communes voisines et qui, par leur rayonnement, sont susceptibles d'être fréquentés par une population qui ne réside pas sur le territoire de cette agglomération.¹⁴

1.3. La culture dans la ville dans le cadre de la mondialisation :

Le terme " **mondialisation** " apparaît dans la langue française en 1964 dans le cadre de travaux économiques et géopolitiques; il signifie l'accroissement des mouvements de biens, de services, de main-d'œuvre, de technologie et de capital à l'échelle internationale. Il désigne initialement le seul mouvement d'extension des marchés des produits industriels à l'échelle des blocs géopolitiques de la Guerre froide. Longtemps cantonné au champ académique, il se généralise au cours des années 1990, d'une part sous l'influence des thèses d'émergence d'un " village global " portées par le philosophe Marshall McLuhan, et surtout par le biais des mouvements antimondialistes et altermondialistes, qui attirent, par leur dénomination même, l'attention du public sur l'ampleur du phénomène.

Ce terme est surtout utilisé dans le domaine économique, mais celle-ci touche à toutes les activités humaines : industrie, services, commerce, politique, social... Elle concerne aussi la communication et les échanges entre tous les individus de la Terre devenue "village planétaire" et entre les différentes cultures.

Il devient alors très difficile de fonctionner dans un marché uniquement national.

1.3.1. Aperçu historique :

L'intérêt pour le phénomène culturel dans la ville ne date pas d'aujourd'hui, l'appel à la composante culturelle est justifiée dans l'histoire de l'urbanisme, à travers le courant culturaliste qui

¹³ LUCCHINI Françoise ; « Les équipements culturels au service de la population des villes », Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], Dossiers, Colloque "les problèmes culturels des grandes villes", 8-11 décembre 1997 ; mis en ligne le 20 avril 1999 ; URL : <http://cybergeog.revues.org/4988> ; DOI : 10.4000/cybergeog.4988

¹⁴ Fédération des Maires des Villes Moyennes ; "Financement de l'action culturelle des Villes Moyennes – Charges de centralité et intercommunalité, quelle nouvelle équation ? " ; 2004.

exhortait au respect des spécificités culturelles de la ville et à la fidélité à ses traditions ; « *la ville est une totalité culturelle, au service du groupement humain, elle doit créer un climat existentiel propre à développer les besoins de spiritualité du groupe* »¹⁵

Dès le 18^{ème} siècle, les réflexions urbaines d'Ebenezer Howard et de Camillo Sitte avaient tenté d'intégrer les valeurs communautaires et culturelles issues de l'histoire, et où il fallait tirer enseignement du patrimoine bâti comme source d'enseignement esthétique et morphologique pour s'initier vers des espaces morphologiquement valables, le fondement culturel était l'initiateur d'un « urbanisme qualitatif » en retour à l'art urbain comme outil de conception de formes urbaines significatives en faveur d'une meilleure image urbaine.

Les villes constituent des lieux de culture par excellence, où « la culture » s'observe dans un contexte plus vaste, tant par le patrimoine architectural qu'elle englobe que par l'ampleur et la multiplicité du regroupement humain qu'elle implique : « *La ville elle-même est un sujet culturel, un assemblage de lieux d'intérêt culturel et de modes de vie différents* »¹⁶.

La culture comme « ouverture de possibles urbains » (c'est-à-dire sujet et contenu des projets de développement urbain, qu'ils se rapportent au développement spatial, social ou économique de la ville), a déjà une longue histoire, aussi longue que celle des villes et des territoires.

Étant tout simplement l'élément fondamental de l'existence de l'humanité, la culture a toujours été un marqueur et a, de ce fait, servi tout groupement humain à se distinguer des autres, à se procurer ce qu'on appelle « le caractère du local »¹⁷. C'est dans cette double mission que réside la complexité du terme « culture » qui renvoie, à la fois, à son sens désignant l'action de cultiver (création, apprentissage ou innovation) et à son sens collectif désignant les caractéristiques (langue, vêtements, coutumes et religion) d'un groupe humain vivant sur un territoire donné, par exemple, dans une ville. La culture intervient ainsi doublement dans la ville et son développement : elle participe à sa construction, qu'il s'agisse du bâti, de la civilisation, des traditions ou de l'éducation de la population, et, à travers ces éléments, elle la singularise.

1.3.2. Nouvelle définition de la culture dans le contexte de la mondialisation :

La culture entretient une relation forte avec le territoire (la ville) et la société : en désignant les traditions d'une communauté ainsi que les symboles reliant celle-ci au territoire qu'elle occupe, la culture permet de définir l'identité d'une ville et de lui procurer une image susceptible de la différencier des autres. Ensuite, elle est également une source constante de création, d'innovations et de changement, ce qui lui permet d'améliorer, de redéfinir et de transformer l'identité de l'image urbaine tout en intervenant dans la vie sociale et économique ou dans le tissu urbain.

¹⁵ CHOAY Françoise ; « l'urbanisme utopies et réalités ; une anthologie » ; Ed du Seuil ; 1965 ; Introduction.

¹⁶ ROSENBERG Marshall ; « Le marketing Urbain en question » ; Edition Anthropos, 2000 ; p 52.

¹⁷ KERSEZTELY Krisztina (Géographe, chercheur au centre de recherches régionales de l'académie des sciences de Hongrie) ; "Budapest, "ville-Pont" culturelle ?" ; Revue d'études comparatives Est-Ouest ; Année 2005 ; Volume 36 ; Numero 36-2 ; pp. 39-69

Grâce à son pouvoir symbolique, la culture représente, depuis longtemps, l'identité urbaine sous diverses formes. On cite l'exemple des produits traditionnels considérés comme la marque d'une ville ou d'une région - les montres suisses, le chocolat belge - mais la culture peut aussi créer une image urbaine à travers des investissements urbains - par exemple, la construction d'un musée ou d'un théâtre - et des événements culturels tels un festival ou une grande exposition internationale. Ces opérations ont toujours été au cœur de l'activité des pouvoirs publics visant à donner une forte identité à une ville ou un territoire en général : à Budapest, par exemple, à la fin du XIXe siècle, les musées, les théâtres et une grande exposition internationale ont, avec d'autres opérations urbaines, participé au rayonnement de la ville, lui assignant le statut de capitale d'un nouvel État-nation et de deuxième capitale de l'Empire austro-hongrois.

Bien évidemment, l'identité de la ville, toujours dépendante de la volonté politique, concerne non seulement la population locale (l'aidant à définir un mode de vie ou à mener une réflexion sur soi) mais aussi la représentation de la ville à l'extérieur, à l'étranger ; si elle parvient à exploiter au mieux cette identité, son pouvoir d'attraction et sa renommée ne pourront que croître sur la scène internationale.

Outre la mise en valeur des différentes qualités de la ville en tant qu'éléments consolidant son attractivité, la culture comme source d'identité et de création contribue également à l'établissement de relations interterritoriales ou internationales à travers l'échange permanent d'institutions, d'artistes, de courants artistiques ou esthétiques, d'œuvres, etc.

Si les divers effets de la culture ont toujours pesé dans le développement social, économique ou urbain des villes, depuis deux décennies en particulier accorde beaucoup d'attention à la culture. Dans un premier temps parce que la mondialisation a changé les rapports entre culture et territoire et, en général, les rôles économique, politique et social de la culture. Or l'une des caractéristiques fondamentales de la mondialisation est qu'elle exerce un effet contradictoire, engendrant simultanément une concentration et une déconcentration. Autrement dit, le phénomène menant à l'envahissement du monde par des images, des valeurs et des symboles « uniformisés » est aussi - pour des cultures, habitudes et symboles liés à des territoires ou des traditions « autres » - un moyen d'être présents dans le monde. La mondialisation met en relief les cultures locales car celles-ci déterminent l'originalité ainsi que la singularité des lieux et de leurs offres culturelles, ce qui constitue le critère premier de l'attractivité culturelle à l'époque de la société de consommation moderne.

L'autre effet de la mondialisation, modifiant la relation entre culture et territoire, consiste en l'apparition de la compétition régionale et de la compétition urbaine internationale. Ce phénomène pourtant n'est pas récent : la concurrence des villes à fonctions similaires a toujours motivé, en quelque sorte, leur développement urbain. La seule « nouveauté » réside dans le fait qu'elle est devenue, à la fin du XXe siècle, un facteur prépondérant de ce développement.



1.3.3. La Culture comme levier pour un renouvellement urbain :

Afin de faire valoir le fait culturel dans la ville, toute une politique culturelle est mise en œuvre pour promouvoir le développement culturel comme composante fondamentale du développement urbain, la culture est alors pensée comme dimension du renouvellement et de la régénération urbaine de par le potentiel qu'elle présente :

1)-Un levier de créativité pour la production de biens et services nouveaux.

2)-Les ressources culturelles sont au cœur de la stratégie de développement, où la culture est regardée dans une perspective économique dont l'activité touristique « *la culture perd son caractère d'accomplissement personnel, elle devient entreprise et bientôt industrie* »¹⁸.

C'est dans ce sens également que la culture dans le milieu urbain s'appréhende à travers « un projet culturel » comme acte urbain de taille, et constituerait un atout majeur de développement.

C'est alors que le projet culturel dans sa mise en œuvre, doit tenir compte des données territoriales qui se résument comme suit :

- Les données démographiques : elles concernent l'évolution de la population et la situation de l'emploi.
- Les données identitaires : elles concernent le patrimoine, la diversité culturelle et les dynamiques qui émergent, tel que les nouvelles tendances.
- Les fortes potentialités pas assez exploitées : notamment les spécificités culturelles dont le patrimoine.

1.4. La culture et le développement durable :

La réflexion internationale en matière de développement durable a d'abord été une réflexion sur les thèmes de l'environnement et du développement. Elle a été exprimée dans le rapport Brundtland *Notre avenir à tous* (1987) puis adoptée plus largement dans la *Déclaration de Rio* lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre de 1992). La notion de développement durable a toujours été à l'avant-plan des délibérations de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. En effet, dès le début des années 1990, l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), qui est devenue l'actuelle Assemblée parlementaire de la Francophonie en 1998, s'est intéressée à l'élaboration d'une « Charte du développement durable ».

Aujourd'hui très répandue et devenue l'assise même des politiques environnementales de nombreux pays, la notion de développement durable prend appui sur trois piliers fondamentaux : social, économique et environnemental. Elle sous-tend de parvenir à un équilibre entre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui ne sont pas toujours jugés compatibles mais dont l'interdépendance implique qu'ils doivent se renforcer mutuellement. Elle signifie bien plus que le simple fait de conserver intactes les ressources physiques qui sont génératrices de revenus.

¹⁸ CHOAY Françoise ; « l'allégorie du patrimoine » ; Éditions du Seuil ; 1992 ; 272 pages

1.4.1. La culture comme outil de développement durable :

Les préoccupations d'ordre culturel n'ont pas été intégrées d'office à la réflexion générale sur le développement durable et sur les facettes de sa mise en œuvre. Néanmoins, une réflexion parallèle s'est amorcée dès les années 1990 sur le thème de la culture et du développement.

En érigeant la diversité culturelle au rang de « patrimoine commun de l'humanité », la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* rend cette dernière aussi nécessaire pour le genre humain que la biodiversité l'est dans l'ordre du vivant, et fait de sa défense un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Placée sur un pied d'égalité avec la protection de la biodiversité, la protection de la diversité culturelle est devenue une condition essentielle à la durabilité du développement.

D'ailleurs, la réflexion en ce sens s'est poursuivie au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002¹⁹, où la culture est devenue le quatrième pilier du développement durable, aux côtés des piliers social, économique et environnemental. À ce moment, l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ont jeté les bases d'un nouveau protocole pour faire de la diversité culturelle l'une des priorités permanentes à prendre en compte dans toutes discussions relatives au développement durable.

Dans ce contexte, la diversité biologique et la diversité culturelle sont vues comme des phénomènes non dissociés qui se renforcent mutuellement et sont interdépendants puisque l'on ne peut ni comprendre, ni conserver son environnement naturel sans appréhender les cultures humaines qui l'ont façonné. Chaque culture possédant son propre ensemble de représentations, de connaissances et de pratiques, **la diversité culturelle devient un gage de la biodiversité**²⁰. Par exemple, un lien direct peut être établi entre diversité culturelle et diversité biologique à travers le « savoir », enraciné dans les langues locales. À vrai dire, les cultures détiennent le savoir sur la biodiversité, dont elles sont nées et se nourrissent.

Face à la mondialisation, qui fait peser le risque d'une homogénéisation croissante de l'environnement culturel et biologique, il importe aux yeux de l'UNESCO et du PNUE de mieux promouvoir la pluralité des cultures, dans toutes leurs expressions, et de lutter contre la perte de la diversité biologique. C'est pourquoi les deux organisations, réunies en Table ronde, se sont données pour objectif d'établir un nouveau protocole pour faire de la diversité culturelle l'une des priorités permanentes à prendre en compte au même titre que la biodiversité dans toutes discussions relatives au développement durable.

¹⁹ UNESCO et PNUE ; Diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable, Table ronde de haut niveau organisée conjointement par l'UNESCO et le PNUE ; le 3 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), Paris, 2003,

²⁰ DIVERSITÉ CULTURELLE ET BIODIVERSITÉ POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE - Table ronde de haut niveau organisée conjointement par l'UNESCO et le PNUE le 3 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud) à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable

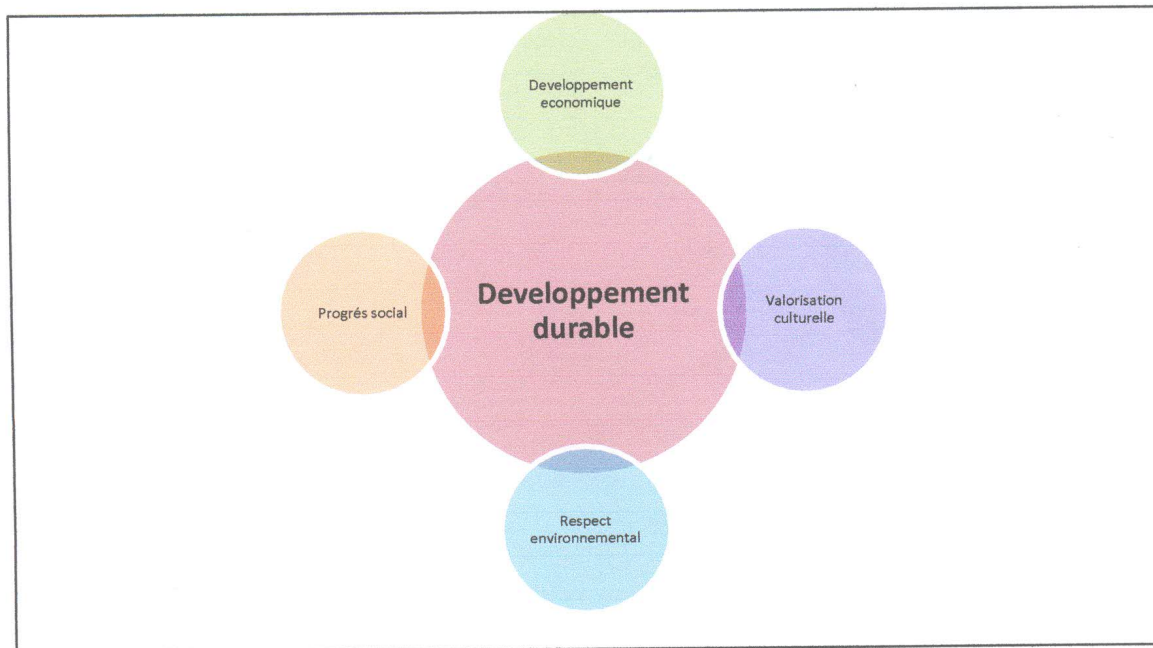


Figure N° 02 : Piliers du développement durable –
Source : Auteur

En résumé, puisque la diversité culturelle est le reflet de la biodiversité et que la diversité humaine est indissociable de la diversité naturelle, il demeure primordial de renforcer le dialogue entre diversité culturelle et développement tel que le propose la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

1.4.2. Rôle de la culture dans le développement durable urbain :

Le fondement culturel intervient inextricablement dans la constitution d'une ville durable, le facteur identitaire est outil pertinent de durabilité car il autorise à se projeter sûrement dans l'avenir, à résister et relever les défis lancés par les courants de développement.

En effet la mondialisation interpelle maintes valeurs culturelles pour que la ville puisse l'adopter prudemment et pouvoir s'inscrire dans la durabilité, « *la ville durable est une ville capable de se maintenir dans le temps, de garder une identité, un sens collectif, un dynamisme à long terme. Pour se projeter dans l'avenir, la ville a besoin de tout son passé, d'une distance critique par rapport au présent, de sa mémoire, de son patrimoine, de sa diversité culturelle intrinsèque et de projets multidimensionnels..... Le mot durable renvoie à la pérennité des villes dans leurs diverses expressions culturelles, à leurs capacités de résistance et d'inventivité* » ²¹.

L'appréhension de la culture comme quatrième pôle de DD revient non seulement à son potentiel à confirmer la responsabilité de l'homme, mais également au rôle décisif qu'elle joue en faveur de ses autres pôles, notamment le développement économique et la cohésion sociale.

Les dimensions économiques de la culture sont explorées, à travers les retombées induites par le marché des biens et services culturels et de la consommation culturelle, de l'ampleur du secteur

²¹ EMELIANOFF Cyria, thèse 3ème cycle géographie "La ville durable, un modèle émergent", Strasbourg 1999

culturel selon le critère de l'emploi ainsi que par le potentiel économique détenu par la revalorisation du patrimoine matériel et immatériel, et son rôle dans la promotion de l'artisanat.

Le tourisme culturel puissant instrument de développement " *un objet devient patrimoine parce qu'il représente une valeur économique et que sa disparition constitue une perte pour la collectivité* " ²² Ainsi pour justifier leur pertinence économique, les équipements, les services, et événements culturels (festivals, expositions, spectacles...) sont évalués selon leur coût et retombées au moyen des recettes directement récoltées ou indirectement à travers le commerce de proximité (restauration...).

- **La Culture « Vecteur D'attractivité » :**

Le développement culturel constitue un outil de plus pour s'affirmer dans le mouvement compétitif des villes, car outre les leviers qu'il constitue pour les secteurs économiques et sociaux, il constitue un vecteur d'attractivité inégalable et un argument de marketing territorial susceptible d'accroître l'avantage compétitif d'une collectivité, et cela de par son aptitude à promouvoir « l'image », qu'il s'agisse de grands colloques, de festivals, ou d'autres grands événements culturels, la culture devient un puissant outil de médiatisation qui occasionne des opérations de grandes envergure et qui permet à la ville de se positionner favorablement tant au niveau national qu'international. On peut citer comme exemple le label « ville d'art et de culture » ou « capitale de la culture » (capitale Européenne ou arabe de la culture) qui est une référence révélant l'intérêt à l'image de marque qu'on puisse donner à une ville.

- **L'équipement culturel : Outil Du développement culturel :**

Pour étudier le phénomène culturel on est tentés aussi de le mesurer à travers l'équipement culturel, par intérêt à un système culturel matériel, qui est en même temps un moyen de promotion de formes culturelles immatérielles, l'équipement culturel est également un outil pertinent pour la lecture d'indicateurs de développement culturel

Un équipement culturel est défini comme étant « *un équipement collectif public ou privé destiné à l'animation culturelle, dans lequel se mêlent les dimensions d'éducation et de loisirs : salles de spectacles, d'expositions, bibliothèques, médiathèques, musées, centres culturels...* » ²³.

Il contribue à définir la fonction culturelle, comme une des fonctions urbaines de la ville, en regroupant un ensemble de biens de consommation et de services culturels, ainsi il justifie la présence dans ses diverses formes de services culturels qu'offre la ville pour ses habitants.

Son intégration urbaine est liée à son inscription dans la problématique du projet culturel de toute la ville, l'équipement culturel en constitue le meilleur moyen pour répondre à la visée stratégique qu'il s'est tracé, car il constitue le lieu idéal pour construire une société harmonieuse dans ses valeurs, et cela de par sa capacité à promouvoir :

- L'accès au savoir et l'élargissement des connaissances.

²² GREFFE Xavier ; « La valorisation économique du patrimoine », La Documentation française, Paris 2003

²³ LUCCHINI Françoise, « les équipements culturels au service de la population » ; *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers, Colloque "les problèmes culturels des grandes villes" ; 8-11 décembre 1997 ; article 352, mis en ligne le 20 avril 1999 ; URL : <http://cybergeo.revues.org/4988> ; DOI : 10.4000/cybergeo.4988

- La médiation et les liens communautaires : rencontrer, partager, vivre ensemble.
- L'essor de la créativité de la population, notamment l'émergence de valeurs artistiques.

1.4.3. L'agenda 21 outil de développement culturel :

L'Agenda 21 est un programme international de mise en œuvre du développement durable (DD), pour le 21^e siècle, structuré en quatre sections et 40 chapitres. Plus de cent soixante-dix pays l'ont signé lors du Sommet de la Terre à Rio (1992) et se sont engagés à l'appliquer²⁴.

Selon le principe du « *Penser global, agir local* », l'Agenda 21 définit les secteurs dans lesquels les collectivités territoriales doivent intégrer les principes du développement durable : la gouvernance, la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation, les déchets et l'assainissement, la gestion des ressources et des espaces naturels, etc.²⁵

Si la culture participe au processus du DD et qu'elle en est un pilier, il est à s'interroger sur le rôle que peut avoir un modèle de développement comme le DD sur le développement culturel. On pourrait trouver réponse dans les méthodes proposées pour la durabilité qui se résument essentiellement dans l'agenda 21.

De ce fait **un agenda 21 culturel** a été mis en place, ce dernier est « le premier document à vocation mondiale qui prend le pari d'établir les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel. »²⁶

L'Agenda 21 de la culture a été approuvé par des villes et des gouvernements locaux du monde entier qui s'engagent dans les domaines des droits de l'homme, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie participative et de la création de conditions pour la paix.

L'approbation eu lieu le 8 mai 2004 à Barcelone, par le IV^eme Forum des Autorités Locales pour l'Inclusion Sociale de Porto Alegre, dans le cadre du premier Forum Universel des Cultures.

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) a adopté l'Agenda 21 de la culture comme document de référence de ses programmes en culture et joue le rôle de coordinateur du processus postérieur à son approbation. La Commission de la culture de CGLU est le point de rencontre de villes, gouvernements locaux et réseaux qui situent la culture au cœur de leurs processus de développement²⁷.

Un nombre croissant de villes et de gouvernements locaux du monde entier ont adhéré à l'Agenda 21 de la culture. Le processus a suscité l'intérêt des organisations internationales, des gouvernements nationaux et de la société civile.

L'Agenda 21 de la culture présente 67 articles, divisés en trois grandes parties.

La partie des « principes » (16 articles) expose le rapport entre la culture et les droits de l'Homme, la diversité, la durabilité, la démocratie participative et la paix. La partie se rapportant aux engagements (29 articles) s'intéresse au domaine des compétences des gouvernements locaux et expose en détail

²⁴ INTERNATIONAL COUNCIL FOR LOCAL ENVIRONMENT INITIATIVES (ICLEI). (1997). Local Agenda 21 Survey ; a study of responses by local authorities and their national and interational associations to Agenda 21, ICLEI, UNDPDSD.

²⁵ http://www.futura-sciences.com/fr/definition/t/developpement-durable-2/d/agenda-21_6529/

²⁶ CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS -COMMISSION DE CULTURE Agenda 21 de la culture

²⁷ Idem

la demande d'un rôle central pour les politiques culturelles. La partie « recommandations » (22 articles) insiste sur l'importance renouvelée de la culture et demande que cette importance soit reconnue dans les programmes, les budgets et les organigrammes des différents niveaux de gouvernement (local, national/étatique) et par les organisations internationales.²⁸

Les contenus de l'Agenda 21 de la culture peuvent également être divisés par thèmes :

- Culture et droits de l'Homme.
- Culture et gouvernance.
- Culture, durabilité et territoire.
- Culture et inclusion sociale.
- Culture et économie.

Et répartis selon les catégories « Principes », « Engagements » et « Recommandations »²⁹.

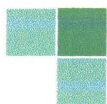
1.5. Conclusion du chapitre :

Après avoir saisi les différentes notions se rapportant au champ de la culture ainsi que les différentes notions de mondialisation et de développement durable urbain, nous pouvons dire que les fonctions culturelles d'une ville sont aussi nombreuses que diverses, et ne se limitent certainement pas à la simple consommation de la culture dans des équipements dédiées spécialement à ceci. Par ailleurs, afin d'étudier ces fonctions culturelles urbaines dans leur concept, c'est-à-dire la ville, on devrait étudier des exemples concrets de politiques culturelles urbaines dans le monde, afin de pouvoir, par la suite, identifier les manques dans nos villes algériennes et tenter d'y remédier.

²⁸ Idem

²⁹ Voir annexe N° 01

Politiques culturelles dans le monde



2. politiques culturelles dans le monde :

2.1. Introduction :

Dans les pays développés le phénomène culturel est fortement lié à l'organisation de la ville, ainsi, les équipements culturels ne sont pas introvertis, se contentant d'une seule activité, bien au contraire ils sont ouverts sur la ville, offrent diverses activités, participent à la dynamique de la ville tout en s'inscrivant dans le cadre du développement durable.

Pour mieux comprendre comment certains pays ont mis en place une politique culturelle dans leurs villes, on pourrait appliquer au cas de notre pays nous allons étudier des exemples de cas étrangers notamment le cas français et le cas canadien (québécois).

2.2. Etude d'exemples de stratégies culturelles :

2.2.1. Analyse de la stratégie culturelle québécoise (cas de la ville de Montréal) :

2.2.1.1. En matière d'équipements culturels :

Les informations concernant l'état réel des infrastructures culturelles au Québec sont difficilement accessibles. Cependant, depuis quelques années, les besoins à combler dans des domaines aussi variés que le patrimoine culturel, la danse et le théâtre ont été documentés à l'intérieur de nombreux rapports¹. La rénovation, la restauration, la création d'infrastructures culturelles et la modernisation des équipements culturels font partie de ces besoins.

En 2006, dans son bilan en matière d'immobilisation, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine énonçait les constats suivants au sujet des infrastructures culturelles du Québec² :

Les musées :

Les institutions muséales québécoises sont inventoriées par la Société des musées du Québec. Même si depuis les dernières années de plus en plus de musées ont été rénovés ou agrandis, la modernisation des équipements technologiques reste un besoin patent dans la plupart des musées³.

Les bibliothèques :

La mise à niveau et la modernisation des équipements informatiques font partie des défis auxquels seront confrontés les bibliothèques publiques au cours des prochaines années.

Par ailleurs, les bibliothèques publiques sont appelées à se préoccuper de la flexibilité de leur espace et de la convivialité des lieux. D'abord, comme lieu citoyen par excellence, la bibliothèque doit

¹ Notons, entre autres, Un patrimoine culturel humain en péril, mémoire présenté par le Regroupement québécois de la danse, 1999; L'avenir de la danse à Montréal, mémoire sur la proposition de politique culturelle de la Ville de Montréal présenté par le Regroupement québécois de la danse, 2005; Le milieu culturel fait-il suffisamment de place à la relève ?, rapport présenté par le Conseil des arts de Montréal et le Conseil des arts et des lettres du Québec, 2007; État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives, OCCQ, 2007.

² Bilan et prospective en matière d'immobilisation, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2006.

³ État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives, Cahier 3, Les institutions muséales du Québec, redécouverte d'une réalité complexe. Observatoire de la culture et des communications du Québec, 2006, 93 p.

répondre aux besoins multiples de ses usagers et déployer des efforts pour attirer les citoyens. C'est pourquoi de plus en plus de bibliothèques, surtout celles nouvellement construites, disposent d'espaces d'exposition, de salles d'animation pour les activités de loisir, de salle de cours pour les activités en formation d'emploi ou de francisation, de petits amphithéâtres, etc.

Les salles de spectacle et arts de la scène :

En introduction de la politique de diffusion des arts de la scène de 1996, on indique que le réseau des salles demeure perfectible malgré les efforts considérables consentis à son amélioration au cours des années précédentes. En effet, beaucoup de villes, n'avaient pas de salle de calibre professionnel. D'autres marchés avaient des équipements désuets ou peu performants. La majorité des salles à l'extérieur de Montréal et de Québec étaient des équipements avec un gabarit supérieur à 650 sièges, d'un volume souvent trop vaste pour les spectacles requérant un caractère intimiste. La plupart de ces lieux n'étaient pas, par ailleurs, adéquats pour accueillir les spectacles à grand déploiement⁴.

Ainsi, l'amélioration des équipements et des salles de jauge variées (en particulier de petite jauge) permettrait aux diffuseurs de mieux accueillir la diversité des propositions, notamment en arts du cirque et en danse.

Le développement des salles et les investissements dans les infrastructures doivent notamment répondre à la nécessité de renforcer et compléter la chaîne des salles pouvant assurer des tournées complètes sur le territoire⁵.

L'ouverture à l'adaptation des lieux et à une forme d'éclatement des espaces de diffusion serait une solution à l'accueil de la relève artistique, des pratiques émergentes ou des propositions artistiques particulières⁶.

Montréal - 06		
Nombre d'établissements pour certains groupes et sous-groupes de la culture et des communications, 2004		
Groupes et sous-groupes	Nombre d'établissements	Ratio région/Québec %
Centres d'artistes	30	47,6
Salle de spectacle	154	30,7
Institutions muséales	67	15,5
Musée d'art	9	45
Musée d'histoire	18	21,7
Musée de sciences	6	24
Lieux d'interprétation en histoire	12	6,3
Lieux d'interprétation en sciences	2	4,3
Centres d'exposition	20	30,8
Centres et services d'archives	101	33,8
Organismes en patrimoine	58	19,1
Bibliothèques publiques autonomes	1	1
Points de services des bibliothèques	55	17,5
Bibliothèques affiliées	-	-

Tableau 1 : Nombre d'établissements pour certains groupes et sous-groupes de la culture et des communications à Montréal - 2004

Source : Actes du 1er Forum national sur la diffusion des arts de la scène, 2007

⁴ Remettre l'Art au monde, Politique de diffusion des arts de la scène, 1996, p.11-12.

⁵ RIDEAU, Actes du 1er Forum national sur la diffusion des arts de la scène, 24 au 26 septembre 2007, p. 34.

⁶ idem., p. 6

2.2.1.2. En matière d'actions culturelles :

Ainsi, en parallèle des démarches entreprises pour améliorer les fonctionnements culturels offerts par les équipements dits classiques, Montréal a initié au cours des dernières années une démarche prospective pour concevoir un projet de ville qui répond aux défis contemporains de ses nouveaux territoires.

Au cœur de ces projets se dessine une **perspective de développement durable**, soulignée par la nécessité de combiner les aspects sociaux, économiques, environnementaux, urbains et culturels des villes dans un contexte mouvant de mondialisation accélérée. Mais aussi ces villes proposent une **dynamique permanente de mobilisation** des élus, des services administratifs, des citoyens et des organisations autour d'une ambition et d'une vision partagées. Le processus de redéfinition des politiques urbaines s'adresse aux citoyens et les fait participer à la recherche d'un projet de ville collectif et stimulant pour tous, où les questions de l'identité, de la cohésion sociale et du mieux-vivre occupent une place déterminante.

La politique de développement culturel proposée s'articule autour de cinq grands axes :

- Développer l'accessibilité aux arts et à la culture : à travers deux objectifs :
 - Démocratiser le savoir et la culture en effectuant un rattrapage historique et une mise à niveau généralisée de ses bibliothèques.
 - Favoriser l'accès à la culture et donc le développement des publics.
- Améliorer la « qualité culturelle » du cadre de vie : et ceci à travers la réorganisation le travail des autorités et des services corporatifs dans leur interventions en matière de qualité d'aménagement, de mise en valeur de pôles culturels, d'intégration des fonctions et activités culturelles ... etc.
- Soutenir mieux et davantage les arts et la culture : à travers deux principaux enjeux :
 - Financement des grandes institutions culturelles, ainsi que les grands festivals culturels.
 - Proposition d'un plan de développement de la production des arts.
- Favoriser le rayonnement de Montréal : et ceci en mettant en évidence l'identité spécifique de la ville de Montréal qui va constituer une des clés du rayonnement et de la prospérité de la ville.
- Assurer la coopération des acteurs : participation des citoyens d'un côté et sur les élus d'un autre côté.

Pour mieux illustrer les objectifs de la politique de la ville de Montréal nous citerons un exemple de projet culturel, notamment « **les quartiers culturels** ».

- Quartiers culturels : Contexte

Le projet, d'abord développé en 2005 sous le nom de **pôles culturels**, s'est développé au cours des années, a suivi une évolution lui permettant de décentraliser l'action culturelle.

Tout en valorisant les fonctions *classiques* des arts et de la culture (formation, création, production, diffusion et conservation), le projet des Quartiers culturels intègre des éléments liés à la diversité de sa population, à la nature, au patrimoine matériel et immatériel, aux espaces publics, aux lieux de socialisation, aux commerces, à l'apprentissage, à la science, et ce, en faisant appel à une pluralité d'intervenants locaux.

Quartiers 21 :

En plus du projet des quartiers culturels, la ville de Montréal a mis en place le concept des quartiers 21 qui s'inspirent globalement de la démarche de l'agenda 21^e siècle local, afin d'appliquer des principes de développement durable (DD) au niveau. Ces projets ont favorisé la sensibilisation et la participation des citoyens à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux et économiques et culturels.

- Le concept de quartier culturel :

Le concept de quartier culturel s'est progressivement dessiné et enrichi. Selon les propositions formulées, un quartier culturel à Montréal devrait combiner plusieurs aspects à la fois, ces derniers sont résumés dans le schéma suivant :

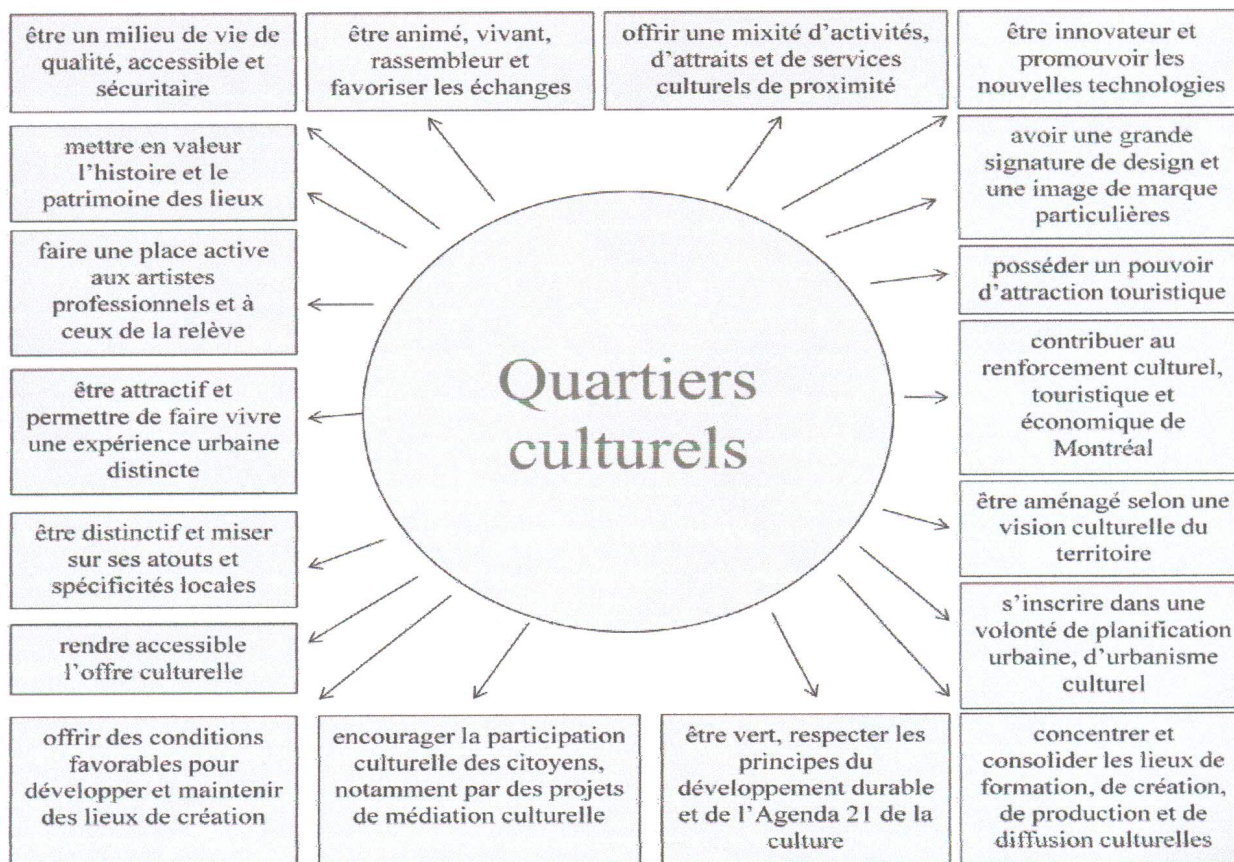


Figure N° 03 : Concept des quartiers culturels

Source : auteur

Décrite à une époque comme étant « la Ville aux cent clochers » et à une autre, comme étant une mosaïque « de petites patries », Montréal est aujourd'hui composée de 19 arrondissements et, surtout, d'une multitude de quartiers, tous aussi riches et singuliers les uns que les autres. Comme nous avons pu le constater la ville de Montréal ne s'est pas contenté de la mise à niveau des équipements culturels au sens classique du terme mais a dépassé ceci pour promouvoir une action culturelle diversifiée et accessible au large public afin de faire participer les citoyens à réanimer la vie culturelle dans leur ville.

2.2.2. Analyse de la stratégie culturelle Française :

Le modèle français de stratégie culturelle se caractérise par une importante intervention publique. Outre les dimensions législatives et réglementaires mises en œuvre par l'État, l'égal accès des citoyens à la culture est inscrit dans la Constitution française. Il incombe à l'État, au premier chef, d'assurer à tous la possibilité de participer à la vie culturelle. Plus globalement, il est largement reconnu en France que la culture constitue une dimension à part entière du développement général, y compris économique et social.

De plus, les pouvoirs publics assurent de larges responsabilités en matière d'éducation et de formation artistiques et culturelles, à l'instar de celles assumées en matière d'instruction générale. Ce volet éducatif et pédagogique de l'action culturelle publique est bien sûr étroitement lié à la question de l'accès et de la participation des individus à la vie culturelle.

La politique culturelle Française s'articule autour de trois grands programmes aux implications diverses :

- La conservation, la transmission et la mise en valeur du patrimoine. Une part importante des financements culturels publics est consacrée à l'entretien des monuments, aux collections de musées, aux archives et bibliothèques.
- Un soutien en faveur de la création artistique qui concerne le spectacle vivant, le livre et la lecture, les arts plastiques et les industries culturelles.
- La démocratisation de la culture, la transmission des savoirs, l'action internationale.

2.2.2.1. En matière d'équipements culturels :

La politique de développement de la culture vise à élargir les publics et à mieux répartir l'offre culturelle sur le territoire français. Elle a pour mission de rendre accessible au plus grand nombre le patrimoine architectural et artistique ainsi que les œuvres de création contemporaine. Les actions de développement culturel sont menées en partenariat avec les collectivités territoriales. Ainsi sont créées des antennes de grands établissements nationaux comme à Metz pour le Centre Georges Pompidou, à Lens pour le Musée du Louvre. D'autres projets de décentralisation sont à l'étude concernant notamment la Bibliothèque nationale de France ou le Musée d'Orsay.

Dans ce contexte de changement, toutes les institutions culturelles n'ont pas pour autant suivi, de manière homogène, la même évolution. Ainsi, les équipements patrimoniaux, ont connu des effets en demi-teinte comparativement aux bibliothèques ou aux musées qui, eux, ont vécu la territorialisation avec beaucoup plus de dynamisme. À noter le cas particulier des médiathèques qui ont joué un rôle majeur en matière d'intégration et de développement culturel et social dans leurs villes. Le tableau ci-dessous⁷ montre l'évolution de nombre d'équipements culturels en France au cours des années :

	1975	1980	1990	1995	2000	2007
Salles de cinéma	4188	4500	4518	4414	4971	5398
Bibliothèques de prêt	965		1280	3111	3975	4390
Ecoles de musique	43	72	133	133	137	137
Centres dramatiques nationaux	19	26	30	43	45	39

Tableau 2 : Evolution du nombre d'équipements culturels par type en France (1975-2007)

Source : Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2006, MCC / DEPS, 2009

D'un autre côté, il y a eu deux niveaux d'équipements culturels : les nationaux financés par l'État, les locaux financés par les collectivités territoriales. Or ces deux niveaux ont évolué différemment, bénéficiant de plus ou moins d'investissements financiers, s'adaptant plus ou moins bien aux nouvelles technologies et aux nouvelles attentes du public. Ainsi, si les grands établissements bénéficient d'une fréquentation et d'investissements en hausse, notamment grâce à leurs « antennes », les plus petits sont mis en difficulté par les évolutions de la société et de l'économie.

Facteurs de fréquentation élevée des équipements culturels :

- Le facteur de proximité :

61 % des français considèrent que l'endroit où ils habitent est plutôt bien situé en matière d'équipements culturels, 22% jugeant même qu'il est très bien situé.⁸

La relative satisfaction qui s'exprime à travers ces chiffres trouve son origine dans la proximité effective des équipements. Plus de la moitié des français habitent, en effet, à moins d'un quart d'heure d'une bibliothèque ou d'un centre socioculturel, ce qui fait qu'on peut légitimement parler à leur propos d'équipements de proximité ; les cinémas et les salles de spectacle sont, en général, un peu plus éloignés, mais respectivement 78 % et 69 % des Français ont leur domicile à moins d'une demi-heure de ces deux équipements.

- La modernisation et la requalification des équipements :

⁷ Source : les Dépenses culturelles des collectivités locales en 2006, MCC/DEPS, 2009.

⁸ Département des études et de la prospective, Ministère de la culture et de la communication

La forte progression de la fréquentation renvoie bien entendu aux récentes transformations des équipements, nous donnons l'exemple des bibliothèques, devenues, pour une partie d'entre elles, médiathèques, et aux efforts consentis par les pouvoirs publics dans ce domaine pour construire ou rénover les équipements ou pour offrir de nouveaux services.

- **La promotion des activités culturelles qui répondent aux attentes des nouvelles générations :**

Les chiffres élevés de fréquentation des spectacles de rue (49% de la population des villes de rue confirment avoir assisté à un spectacle de rue⁹) le renouveau de certaines formes d'expression théâtrale.

2.2.2.2. En matière d'actions culturelles :

Afin de mieux comprendre ces nouvelles activités culturelles qui rendent la vie culturelle dans la ville attrayante, nous donnons d'abord un exemple récent qui est « **Marseille – capitale européenne de la culture 2013** » qui est un événement dont les principes fondateurs sont :

- Renforcer l'identité locale et favoriser l'intégration européenne
- Mettre en valeur la richesse, la diversité et les traits caractéristiques communs des cultures européennes.
- Contribuer à améliorer la connaissance que les citoyens européens ont, les uns des autres.

Dans le cadre de cet événement la ville de Marseille a misé sur la création de projets phares nous citons comme exemple les projets suivants¹⁰ :

- Le MuCEM : Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.
- La Villa Méditerranée : La maison des peuples de la Méditerranée.
- Le Hangar J1 : lieu de rendez-vous culturels, dédié aux rencontres, aux manifestations et à la création contemporaine.
- La Friche de la Belle-de-Mai : un lieu d'émergence de nouvelles formes d'art contemporain.
- Pôle culture et loisirs de Longchamp : un pôle dédié à la culture et aux loisirs.
- Le centre de danse en résidence Kelemenis : un pôle dédié à la culture et aux loisirs
- Le Silo d'Arenc : la culture sur mer.
- La Cité des arts de la rue : un lieu d'expression de la culture urbaine.
- Le Mémorial de la Marseillaise : un hymne à la liberté.
- Le Château de la Buzine : une Maison des cinématographies de la Méditerranée.
- Rénovation du Palais du Pharo : la vitrine internationale de Marseille.

En second lieu, nous donnons l'exemple de la ville de Lyon, qui a mis, au cours des dernières années, des fonctions culturelles urbaines, parmi ses priorités afin de promouvoir l'image de la ville et son attractivité touristique.

⁹ Idem

¹⁰ <http://www.marseille.fr/siteculture/marseille-capitale/les-projets-de-la-candidature>

Exemple de la ville de Lyon :

Représentant 20% du budget municipal, les objectifs de la Ville en matière culturelle se déclinent sur trois axes :

- Faire de Lyon une métropole de la création :

Ce volet rassemble le soutien à la création et la mise en place d'enseignements artistiques de qualité (Ecoles d'art et conservatoires). Il a également pour objectif de créer une scène culturelle dynamique et un véritable vivier de jeunes artistes. A ce titre, l'action de la Ville vise principalement à créer des lieux de travail pour les artistes et les compagnies, à soutenir les salles de spectacles ainsi que les grandes manifestations culturelles.

- Favoriser l'accès de tous à la culture : Il s'agit de :

- Permettre aux Lyonnais d'avoir accès aux savoirs, à la connaissance, et aux arts, dans la diversité des publics et des conditions sociales.
- Enrichir la qualité de vie, en amenant la culture au plus près des habitants pour favoriser le vivre ensemble.
- Permettre l'accès des visiteurs à la diversité de l'offre culturelle lyonnaise

- Accompagner la transformation de la ville et la valorisation du patrimoine :

La mise en valeur du site patrimoine mondial UNESCO, la rénovation des sites majeurs et la valorisation de la mémoire de Lyon constituent les axes majeurs en matière de préservation du patrimoine lyonnais.

La démarche **grand Lyon vision culture** vise à accompagner la Communauté urbaine de Lyon dans sa réflexion culturelle, à savoir :

- Construire et partager une approche commune de la culture, alors que celle-ci est de plus en plus présente dans tous les compartiments de la vie sociale.
- Enrichir les projets actuels et futurs du Grand Lyon, notamment en matière d'événements d'agglomération.
- Imaginer des modes de relation innovants du Grand Lyon avec les artistes dans le cadre de différentes politiques : urbanisme, participation citoyenne, développement économique, etc.

Nous allons exposer quelques exemples d'événements qui, depuis quelques années, font l'identité culturelle de la ville de Lyon :

Fête des lumières :

célébration religieuse existant depuis 1852, Cette fête s'est désormais modernisé, elle est devenue un rendez-vous annuel pour admirer des tableaux urbains faits de jeux de lumière.

Chaque année désormais, le 8 décembre, les Lyonnais déposent des lumignons à leurs fenêtres et se retrouvent pour déambuler dans les rues de la ville afin d'admirer les différentes installations lumineuses réparties dans la Ville.



Figure 4 : Lyon – fête de la lumière

Source : : <http://www.lyon.fr/page/culture-et-loisirs/la-culture-a-lyon/politique-culturelle.html>

Les Nuits de Fourvière :

Les Nuits de Fourvière sont dévolues aux arts de la scène. À chacune de leurs éditions, Les Nuits de Fourvière produisent ou coproduisent des créations de dimension internationale, en partenariat avec des institutions et festivals internationaux.

Sous l'appellation Nuits, une partie de la programmation du festival se consacre à des artistes du monde entier : Bénin (Nuit au Bénin), Espagne (Nuit du Flamenco), Bali, Argentine (Nuit Tango), Pékin (Opéra de Pékin)...etc.

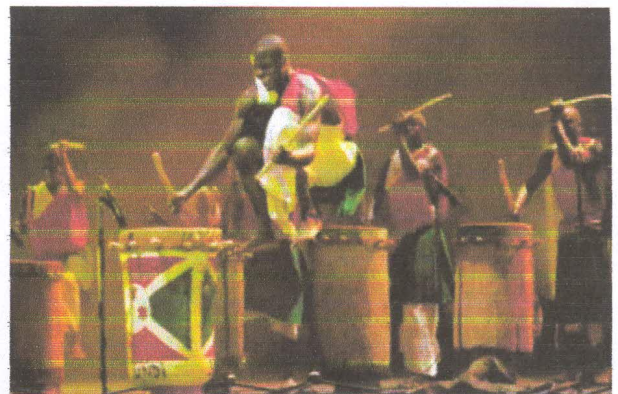


Figure 5 : Lyon – spectacle de danse africaine – les nuits de la Fourvière

Source : : <http://www.lyon.fr/page/culture-et-loisirs>

Biennale d'Art Contemporain :

La Biennale d'art contemporain de Lyon est un événement qui rassemble des artistes du monde entier, venus principalement d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine, dont les œuvres sont exposées sur 13 000 m² dans plusieurs lieux de la ville.



Figure 6 : Lyon – exposition d'œuvre d'art dans la ville – biennale d'art contemporain

Source : : <http://www.lyon.fr/page/culture-et-loisirs>

Nuit des Musées :

Cette manifestation, organisée par le Ministère de la Culture et de la Communication est une nouvelle preuve que la nuit n'est pas le domaine réservé des clubs et des concerts, mais que les arts graphiques ont aussi leur public de noctambules.

De nombreux musées de Lyon ouvrent leurs portes gratuitement une partie de la nuit. Des activités complémentaires sont également proposées.



Figure 7 : Lyon – nuit des musées

Source : : <http://www.lyon.fr/page/culture-et-loisirs>

Journées du patrimoine :

Coordonnés par le Grand Lyon, ces deux jours sont l'occasion de poser un autre regard sur le patrimoine lyonnais au travers de balades urbaines organisées. Parcours insolites, visites thématiques et excursions diverses lèvent le voile sur les trésors de l'agglomération et donnent rendez-vous dans des lieux habituellement fermés au public.



Figure 8 : Lyon – Journées du patrimoine
Source : : <http://www.lyon.fr/page/culture-et-loisirs>

2.3. Conclusion du chapitre :

En conclusion, ce qu'on peut dire c'est qu'aujourd'hui, de plus en plus, les grandes villes sont gérées et produites par les autorités comme des marques. Une marque qu'on vend aux touristes, une marque qu'on vend aux investisseurs et à leurs employés, une marque à laquelle on fait adhérer les électeurs.

L'objectif est simple : il s'agit de créer un espace attractif (ou, en tout cas, une image attractive), susceptible de plaire à tout ce petit monde. Pour cela, il faut à la fois offrir un certain nombre de garanties proprement économiques mais aussi présenter l'image d'une ville culturellement dynamique et agréable à vivre pour la population de cadres que l'entreprise amène avec elle. Il s'agit aussi de créer ce qu'on peut considérer comme une forme de mythologie : il faut produire de l'imaginaire, c'est-à-dire du spectacle. Il faut créer sa propre image de soi, entretenir sa légende. Pour tout cela, le moyen le plus efficace est encore le marketing urbain, employée par la plupart des grandes villes aujourd'hui.

Dans le tableau ci-dessous, nous résumons les points principaux des politiques culturelles québécoise et française :

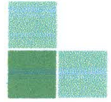
Stratégie culturelle Québécoise	Stratégie culturelle française
- Une mise à niveau des équipements culturels a été entreprise. - Dans une perspective de développement durable en combinant les aspects social- économique et environnemental, un projet de ville en matière culturelle a été mis en place (les quartiers culturels). - L'existence d'une collaboration entre les élus, les services administratifs, et les citoyens dans le but la redéfinition des politiques culturelles urbaines. - L'application des recommandations du développement durable urbain à travers les agendas 21 culturels locaux et leur matérialisation à travers les « quartiers 21 » - L'importance donnée aux activités culturelles urbaines visant à promouvoir l'identité de la ville et à accroître son attractivité. - L'accessibilité à l'action culturelle et la démocratisation de la culture visant à rendre la ville un lieu d'échange et de convivialité.	- Une modernisation et une requalification des équipements existants a été entreprise. - Création de nouveaux équipements à grandes échelles qui caractérisent les nouvelles images des villes. - Une importante intervention publique. - La proximité des équipements rendant l'accès à la culture accessible à la population - L'importance donnée à la promotion des nouvelles activités culturelles dans la ville. - La promotion de l'image de marque de chaque ville et la concurrence entre les grandes métropoles françaises en matière d'attractivité culturelle (Lyon – Paris – Marseille ...etc)

Tableau 3 : Principaux points forts des stratégies culturelles française et québécoise

Source : l'auteur

La politique culturelle algérienne actuelle - exemple d'Alger

- Analyse de la politique culturelle Algérienne actuelle à travers les textes réglementaires
- Analyse de la politique culturelle algérienne à travers l'analyse de l'exemple du quartier de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger.



E.P.A.U.
BIBLIOTHÈQUE

Analyse de la politique culturelle Algérienne actuelle

Chapitre 2 : La politique culturelle algérienne actuelle - exemple d'Alger

1. Analyse de la politique culturelle Algérienne actuelle :

1.1. Introduction :

Alger, étant le fruit d'un lieu où un ensemble d'échanges entre différentes civilisations a eu lieu à l'intérieur d'un espace commun aux trois anciens continents, elle constitue l'illustration de la « cité méditerranéenne ». C'est une ville millénaire, carrefours des civilisations avec un emplacement géographique idéal qui a permis de construire une métropole abritant une diversité sociale et culturelle fruit des diverses civilisations qui se sont succédés sur son territoire laissant chacune sa trace dans la société Algérienne.

Après son indépendance en 1962, bénéficiant d'un ensemble considérable d'infrastructures culturelles laissées par la colonisation Française, les responsables du secteur culturel algérien ont tenté d'aller dans le sens des principes de l'identité Algérienne en multipliant des événements artistiques sous ce thème.

Ce sera le cas jusqu'en 1988 avec l'avènement du multipartisme et de l'économie du marché créant une rupture avec toute la période qui a précédé ceci, suivi d'une crise sécuritaire qui nuit le pays, les artistes et les hommes de culture se retrouvèrent dans un état d'insécurité où leur vie étaient menacées, étant la cible de crimes et d'assassinats. Le domaine culturel quant à lui ne représentait plus une priorité, seuls quelques artistes ont bénéficié de l'appui des collectivités locales pour accomplir un travail de résistance et de révolte contre la situation.

Depuis l'an 2000, les autorités algériennes ont pris conscience de la nécessité d'une action culturelle forte dans la construction d'une Alger moderne, les autorités publiques algéroises ont donc multiplié les efforts pour enrichir le champ culturel et artistique créant une effervescence culturelle participant à la création d'un panorama culturel urbain.

1.2. Aperçu sur le contexte culturel dans la ville Algérienne :

1.2.1. L'ancrage culturel en Algérie :

Evoquer la culture en Algérie, nous renvoie à son ancrage qui est incomparable, par sa richesse et sa variété il retrace un passé fougueux où se sont succédés et métissés de nombreuses civilisations, depuis la présence des anciennes civilisations sur la terre algérienne il y a plus d'un millions d'années et dont reste témoins les galets aménagés d'Ain Hanech (Sétif) ; les gravures et les peintures rupestres vieilles de quelques cinq milles ans témoignent de la grandeur de l'art préhistorique au sud du pays alors que d'autres vestiges retracent la civilisation romaine, vandale et byzantine. Mais c'est la culture arabo musulmane qui est la plus décisive dans l'enrichissement de la culture qui s'est considérablement développé à l'âge d'or des civilisations Rostemide, Hammadite, et

Zianide, la civilisation musulmane a surtout perpétré l'unité linguistique et spirituelle enrichissant les traditions et la personnalité algérienne et cela jusqu'en 1830, car l'invasion coloniale française avait brutalement interrompu cette évolution, en poursuivant une politique de déculturation.

D'innombrables sites demeurent comme témoignages de ce riche passé, les plus remarquables ne sont plus la propriété seule de l'Algérie, mais celle de l'humanité entière, en s'élevant patrimoine mondial par l'UNESCO.

1.2.2. La politique culturelle Algérienne :

« Les politiques culturelles sont aussi diverses que les cultures elles mêmes, il appartient à chaque Etat de déterminer et d'appliquer la sienne compte tenu de sa conception de la culture, de son système socioéconomique, de son idéologie politique et de son développement technologique »¹.

Selon cette logique, la politique culturelle algérienne établie dès l'indépendance, devait s'inscrire dans un contexte culturel particulier, la déculturation visée par le colonialisme nécessitait une vaste intervention qualifiée de « révolution culturelle » tout en étant le troisième pilier de la révolution algérienne en complément de la révolution agraire et industrielle, cela dans le but de récupérer la personnalité culturelle comme fondement idéologique du progrès. Un large programme était basé sur la lutte contre l'obscurantisme et l'analphabétisme qui touchait les trois quarts du pays, le contexte était également marqué par la richesse du patrimoine culturel qui devait être pris en charge et cela par des mesures juridiques de protection des biens immobiliers du patrimoine matériel ainsi que des mesures de requalification du patrimoine immatériel notamment la langue arabe.

Dès l'indépendance, l'orientation générale de la politique culturelle était axée essentiellement sur les points suivants² :

- 1- La revalorisation du patrimoine culturel à travers la restauration de la langue nationale, la démocratisation de l'enseignement et l'éducation, qui conditionne toute transformation sociale novatrice et demeure le meilleur instrument de lutte contre l'obscurantisme, et la conservation des monuments, des musées et des œuvres d'art.
- 2- L'élaboration d'une législation nationale afin d'adapter la mission culturelle aux options fondamentales du pays. Ce qui nécessite la réorganisation des structures administratives et culturelles, dont certains textes ont plus d'un siècle d'existence et ne répondait plus aux besoins nationaux.
- 3- La promotion de la diffusion culturelle par trois actions :
 - Priorité à l'audio-visuel qui permettrait d'assurer un décollage rapide et efficace sur le plan de l'information et de la culture; le recours aux masse- médias s'explique surtout par la volonté d'éradiquer l'analphabétisme, qui marquait la majorité de la population algérienne à l'indépendance.
 - Démocratisation et décentralisation, pour diffuser la culture et stimuler la création.

¹ Sid Ahmed Baghli, « Aspects de la Politique culturelle de l'Algérie » collection, Politiques culturelles ; Etudes et documents UNESCO, 1977, Préface.

² Sid Ahmed Baghli, « Aspects de la Politique culturelle de l'Algérie » collection, Politiques culturelles ; Etudes et documents UNESCO, 1977, p 14

- Développement de la production du livre et de la lecture publique, pour répondre aux besoins de la formation de la recherche et de la diffusion de la lecture auprès de la masse, pour devenir des hommes de culture.
- 4- La formation et l'organisation de la coopération culturelle, pour contribuer à l'épanouissement de la culture sur le plan national et international.

1.2.3. La politique algérienne actuelle vue par ses responsables :

Ainsi, Pour avoir plus d'informations sur la place qu'occupe la culture actuellement dans les priorités des autorités algériennes nous avons effectué des entretiens avec des responsables du domaine³.

La première étant La directrice de la culture de la wilaya d'Alger qui a parlé du statut des équipements culturels en Algérie, soulignant que ces derniers ne disposent pas de statut particulier et sont gérés par les APC ainsi que par l'EPIC arts et culture, elle a aussi parlé des futurs grands projets que nous aborderont plus tard⁴ dans cette recherche.

Concernant le patrimoine matériel et immatériel la directrice de la culture a souligné la place importante qu'occupe ce dernier en l'occurrence les lieux historiques fards tels que les palais et les musées.

Afin de comprendre donc la place du patrimoine dans les priorités de la politique culturelle Algérienne nous avons effectué un second entretien avec un archéologue et expert au service de la police de l'urbanisme qui nous a expliqué que le patrimoine matériel et immatériel font partie des préoccupations des autorités algériennes visant à revaloriser l'identité culturelle de la fille d'Alger, il nous a aussi expliqué comment se fait le classement et la rénovation des monuments historique⁵.

Nous avons ensuite eu un entretien avec une architecte du bureau de planification du ministère de la culture cette dernière, nous a informé qu'en dehors des grands projets d'Alger Métropole (prévu pour la plupart pour 2014), ce qui est prévu à l'échelle communale c'est le projet une bibliothèque pour chaque commune, concernant les salles de cinéma, la représentante du ministère a évoqué le fait que ces salles sont gérées par les APC et que pour que le ministère puisse intervenir il faut que l'APC en question les sollicite, et c'est qu'à ce moment là qu'il peuvent intervenir dans la rénovation de ces salles.

1.3. Evaluation des équipements culturels en Algérie :

1.3.1. Normes d'évaluation de besoins en matière d'équipements culturels :

La seule étude de normalisation dont nous disposons auparavant datait de 1987, et était très basique, depuis, en 2007 un schéma directeur sectoriel des biens et services et des grands équipements culturels a été mis en place, ce document aborde les normes concernant les équipements culturels, comme suit :

³ Voir annexe N°2

⁴ Voir page :

⁵ Voir annexe N° 3

1.3.1.1. Les salles de cinéma :

Les objectifs du « Schéma Directeur Sectoriel des Biens et Services et des Grands Equipements Culturels » se concentrent uniquement sur la récupération / restauration des 102 salles de cinémas fermées actuellement. Selon ce document, Si on se réfère aux normes européennes et en particulier du pays moyennement doté en salles de cinéma, tel l'Italie avec **8,22 sièges pour 1000 habitants** (source Unesco pour 1996), et **si on applique, pour notre pays, la moitié de ce ratio** (soit 4 sièges pour 1000 habitants environs) ; Les besoins actuels seront de l'ordre :

Population : **35 000 000 Hab.**

Sièges : $35\,000 \times 4 = 140\,000$ **sièges** environs

Si on considère que les salles à restaurer (**102**) ont une capacité moyenne de **300 places** chacune, on peut dire que le potentiel existant récupérable en termes de places est de l'ordre de :

$300 \times 102 = 30\,600$ **Places**

Et si on retranche le potentiel récupérable, on obtient les besoins suivants :

$140\,000 - 30\,600 = 109\,400$ **Places nouvelles à construire !**

. Si, en appliquant les normes CNERU 1987 ⁶ concernant les typologies des salles de cinéma par rapport à la population correspondante, et si on suppose que la répartition en % des types de salles, compte tenu du nombre et la configuration des villes actuelles, on peut arrêter la répartition suivante en % :

TYPES	Places	Population hab.	Répartition %
Cinéma I	1.500	200.000	25 %
Cinéma II	1000	100.000	35 %
Cinéma III	500	30.000	40 %

Tableau N° 04 : Normes de répartition des salles de cinéma dans une ville

Source : Schéma Directeur Sectoriel des Biens et Services et des Grands Equipements Culturels -2004

Alors les besoins quantitatifs actuels par types de salles seront de l'ordre :

TYPES	Places	Répartition %	Nombre de places	Besoins en salles
Cinéma I	1.500	25 %	$109400 \times 0,25 = 27\,350$	19
Cinéma II	1000	35 %	$109400 \times 0,35 = 38\,290$	38
Cinéma III	500	40 %	$109400 \times 0,40 = 43\,760$	87

Tableau N° 05 : Besoin en salles de cinéma en algerie

Source : Schéma Directeur Sectoriel des Biens et Services et des Grands Equipements Culturels -2004

- ⁶ Salle de 1500 places : destinées aux fortes concentrations urbaines « de plus de 100 000 habitants ». Les terrains d'assiette nus ou à rénover seront sélectionnées en fonction d plans de la localisation du secteur environnant, de l'accessibilité ... etc afin que les aspects économiques du projet puissent être pris en compte. Ce type de salles n'est pas recommandé.
Salle de 1000 places : destinées aux agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants. Elles ne sont pas rentables vue leur rare utilisation (festivals, locaux annuels, activités culturelles très développées, ... etc.)
Il est conseillé de réaliser des multisalles de 300 à 600 places avec une plus grande variété de programme.
- Salle de 500 places : conseillée pour les agglomérations de moins de 500 000 habitants.

1.3.1.2. Les Bibliothèques :

Le schéma directeur sectoriel des biens et services culturels est venu compléter la grille des équipements (CNERU de 1987) qui comportait des données insuffisantes

Selon ce schéma la base de calcul normative utilisée pour déterminer les besoins est comme suit :

Les normes surfaciques retenues ,en termes de **ratios m2/Hab**, comme base de calcul pour l'élaboration des programmes quantitatifs des différentes typologies de bibliothèques communales sont l'équivalent des **2/3 des normes européennes moyennes**.

La norme de l'UNESCO est de ½ (en matière de dotation de livres : Deux livres par habitant pour les pays développées et quatre pour les pays développés).

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre comment ont été établies les surfaces pour chaque typologie de bibliothèques :

TYPOLOGIES			Normes Europ. Moyennes		Proposition pour l'Algérie	
Dénominations		Pop/Hab	Surf.m2	M2/Hab.	Surf.m2	M2/Hab.
1	Salle de lecture	< 5000	550	0,110	367	0,073
2	Bibliothèque communale en milieu rural	10.000	850	0,085	565	0,056
3	Bibliothèque communale en milieu semi-urbain	20.000	1590	0,079	1059	0,052
4	Bibliothèque communale en milieu urbain	50.000	2310	0,046	1540	0,030
5	Bibliothèque communale en milieu urbain supérieur	100.000	3170	0,026	2115	0,021
6	Bibliothèque régionale	200.000	4920	0,029	3278	0,016

Tableau N° 06 : Normes en matière de surfaces des différentes typologies de bibliothèques

Source : Schéma Directeur Sectoriel des Biens et Services et des Grands Equipements Culturels -2004

1.3.1.3. Les salles polyvalentes :

Ce type d'équipements figurent dans la norme CNERU de 1987 mais ne figurent plus dans le schéma directeur sectoriel des biens et services culturels.

Utilisées pour les manifestations culturelles communales, pour les fêtes familiales, de réunions diverses, elles jouent un rôle important dans la vie culturelle du quartier. Selon les normes de 1987 Il est souhaitable d'avoir une gamme de salles polyvalentes, une salle pour au moins 20 000 à 30 000 habitants.

1.3.1.4. Les théâtres :

Les besoins retenus par le « Schéma Directeur Sectoriel des Biens et Services et des Grands Equipements Culturels », se présentent comme suit :

- A l'horizon 2014 : Création d'un **théâtre de 700 à 800 places** dans chaque chef lieu de Wilaya soit **48 établissements** ;
- A l'horizon 2025 : Construction d'un **théâtre de 400 à 500 places** dans chaque chef lieu de Daïras soit **539 établissements**.

Ce qui ne change pas des recommandations des normes du CNERU 1987 qui stipulait la nécessité d'avoir un théâtre dans chaque chef lieu de daïra.

1.3.1.5. Musée / salles d'expositions :

La norme CNERU de 1987 évalue le ratio souhaitable en matière de musées, toutes catégories confondues, à **0,01 m2 par habitant**.

Ce qui donne un besoin national de l'ordre de 350.000 m2 de surface de musée soit l'équivalent de **70 musées de l'ampleur du musée d'art moderne d'Alger)**

Sur la base des normes universelles, mais aussi des spécificités culturelles et comportementales locales , les surfaces inhérentes à chaque type de musée peuvent être arrêtées comme suit :

- **Le musée local** ou de site (niveau Daïra)..... **675 m²**
- **Le musée régional** (niveau Wilaya)..... **1.650 m²**
- **Le musée national** **5.500 m²**

1.3.1.6. Maison de culture :

La base de calcul utilisée se réfère à la norme CNERU de 1987 qui évalue :

- Le ratio souhaitable en matière de maison de la culture à **0,02 m2 par habitant** ;
- Le seuil de population à partir duquel on envisage de créer une maison de la culture à **200.000 habitants** qui peut correspondre à la population moyenne de nos chefs lieux de wilaya.

Ce qui nous donne une surface de plancher de l'ordre de **4.000 m2 environs** par maison de culture et par wilaya.

Toutefois le programme surfacique du schéma directeur dépasse légèrement ce seuil car il intègre une contenance plus importante par rapport aux salles de spectacles qui y sont incluses étant donné les besoins importants qui se font sentir dans nos wilayas.

Les besoins manquants en matière d'infrastructures en maisons de culture et qui restent à réaliser sont estimés à **16** par le schéma directeur des infrastructures culturelles.

1.3.1.7. Grande salle de spectacle :

Les besoins arrêtés par le « Schéma Directeur Sectoriel des Biens et Services et des Grands Equipements Culturels » sont au nombre de **13** salles de spectacles à grande capacité (de 5000 à

6000 places) réparties aux niveaux des wilayas à densités de populations importantes, qui se justifie par les besoins en attente très importants et l'inexistence de ce type d'infrastructure encore.

Globalement, pour mieux définir la conception et la mise en œuvre d'un projet d'équipement culturel, il est important d'intégrer le plus en amont possible les exigences tant normatives, réglementaires, culturelles, urbaines, architecturales que techniques⁷.

1.4. Grands projets du secteur de la culture :

Les actions programmées par le secteur afin de promouvoir la lecture publique, le cinéma et le théâtre, considérés comme les trois piliers nécessaires à la dynamique de relance du processus de développement culturel dans notre pays, seront appuyées par des projets d'investissement relatifs à des structures de diffusion culturelle dont le rayonnement s'exercera non seulement sur le territoire national mais aussi à l'étranger.

1.4.1. Réalisation du Centre Arabe d'Archéologie :

La création du Centre Arabe d'Archéologie a été décidée lors de la 17^{ème} conférence Arabe sur le Patrimoine Archéologique Civilisationnel qui a eu lieu du 22 au 27 Décembre 2003 à NOUAKCHOT. Sur proposition de l'Algérie il a été décidé que cet important Centre Scientifique et culturel sera réalisé en Algérie et le siège à Alger. Le Centre Arabe d'Archéologie comportera :



Figure 9 : 3D du projet du centre arabe d'archéologie

Source : http://tipaza.typepad.fr/mon_weblog/2010/10/centre-arabe-darch%C3%A9ologie-de-tipasa-%C3%A0-larr%C3%AAt.html

- Une bibliothèque spécialisée.
- Un Musée Arabe d'Archéologie et d'Arts]
- Un Institut Arabe d'Archéologie et des Etudes Sahariennes.
- Un Laboratoire Arabe de préservation et de restauration des Biens archéologiques.

Le Ministère de la Culture a lancé une opération d'étude pour sa réalisation.

La pose de la première pierre de ce Centre est prévue pour 2007. Le lancement de cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la manifestation « Alger Capitale de la culture Arabe, 2007 ».

1.4.2. Le Musée Maritime d'Alger :

L'Algérie avec un littoral de plus de 1200 Kms de longueur où se sont succédé de nombreuses civilisations qui ont imprimé de leur cachet toute la région Maghreb méditerranéenne.

En effet, les traces et témoignages des occupations successives du littoral sont très nombreux et diversifiés.

⁷ Voir annexe N° 05

Aujourd'hui, avec le niveau de consciences atteint par la société Algérienne pour la préservation de son patrimoine, le Ministère de la Culture en relation avec le Ministère de la Défense Nationale compte ériger dans les voûtes Khierddine situé dans l'enceinte de l'Amirauté d'Alger, le Musée Maritime d'Alger. Ce projet devra être réceptionné à l'horizon 2014.

1.4.3. Réalisation de la Bibliothèque Arabo-Sud Américaine :

Ce projet a été proposé par le Président de la République, lors du sommet des chefs d'Etat tenu à Brasilia. Il a été domicilié à Alger lors de la conférence des ministres de la culture Arabo Sud Américains, tenue en février 2006 à Alger.

Cette infrastructure culturelle s'inscrit dans le cadre de la coopération et l'échange culturels entre les pays de l'Amérique du Sud et les pays Arabes.

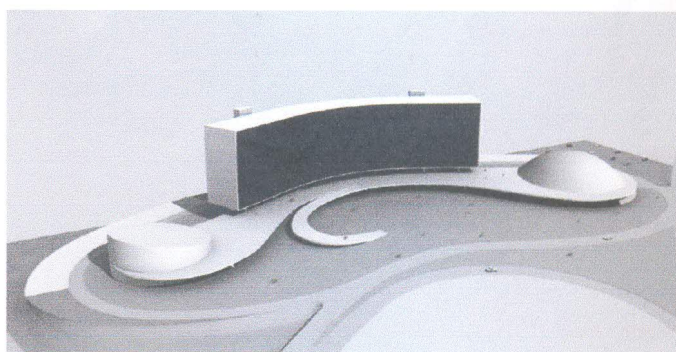


Figure 10 : 3D du projet de la bibliothèque Arabo-Sud Américaine

Source : <http://www.babeddart.com>

1.4.4. Réalisation du Musée d'Art Moderne et Contemporain d'Alger :

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain d'Alger est un espace public ouvert sur la capitale, sur toutes les autres grandes villes d'Algérie et sur les grandes capitales du monde.

Ce musée est abrité dans les anciennes Galeries Algériennes, un bâtiment stylistiquement marqué et inscrit dans l'inconscient collectif des Algérois.



Figure 11 : Vue intérieur du musée des arts modernes d'Alger

Source : prise personnelle

1.4.5. Aménagement et équipement de la Salle Atlas :

La salle Atlas est programmée pour accueillir une grande partie des manifestations culturelles qui se dérouleront à Alger.

Cet espace est actuellement en cours de rénovation et de mise au niveau de ses équipements et deviendra un complexe culturel d'une capacité d'accueil de 2500 places.



Figure 12 : Salle atlas – Alger

Source : prise personnelle

1.4.6. Réalisation de la salle de spectacle de grande capacité :

A l'instar de toutes les grandes villes du monde, Alger doit disposer d'une grande salle de spectacle pour contenir les grandes manifestations culturelles et artistiques.

Pour cette raison, le ministère propose un projet qui aura comme objectif de doter Alger, capitale à l'échelle méditerranéenne, d'une infrastructure de grande capacité pouvant accueillir un nombre public (de 10.000 à 12.000 personnes).



Figure 13 : 3D de la nouvelle grande salle de spectacle – Alger
Source : <http://www.supergraphic.fr/#home>

1.4.7. Le musée de la miniature et de l'enluminure :

L'aménagement du Palais Mustapha Pacha en Musée de la miniature et de l'enluminure répond parfaitement au souci de préservation d'un patrimoine architectural (palais Mustapha Pacha) et la conservation d'oeuvres d'art représentant la miniature et l'enluminure des grands artistes algériens ainsi que la promotion de jeunes artistes issus des écoles de formation artistique.



Figure 14 : Vue intérieur de la miniature et de l'enluminure – dar Mustapha pacha – alger

Source : photo prise par Zeddami Nabil [

<http://www.flickr.com/photos/nabiln73/4091825421/>]

1.4.8. blockhaus pour la conserva

La conservation du patrimoine cinématographique nécessite la réalisation d'un bâtiment aux normes universelles qui permettra la sauvegarde de ce patrimoine.

Il est à signaler que la majorité des films dont dispose le Centre Algérien de la Cinématographique sont conservés soit à l'étranger soit dans des espaces de la cinémathèque d'Alger.

1.4.9. Etude et réalisation d'un parcours culturel : (On n'a pas encore la localisation exacte de ce parcours).

La réalisation du parcours culturel s'inscrit dans la mise en valeur du patrimoine architectural et historique de la capitale dont plusieurs monuments et sites jalonnent les grands boulevards d'Alger.

Ce parcours culturel est une promenade culturelle qui permet aux citoyens d'apprécier la richesse de notre patrimoine architectural et historique.

Ce projet, dans un souci d'intégration avec d'autres secteurs, participera à la promotion du tourisme nationale.

1.4.10. La salle des concerts de plein air « Fadéla D'ziria » :

Ce projet s'inscrit d'une part, dans les missions de formation dévolues à l'Institut National Supérieur de Musique (INSM) et d'autre part, redonner à la population de ce vieux quartier d'Alger un espace qui leur a été longtemps confisqué.



Figure 15 : Institut national de musique – salle en plein air Fadela Dziria
– Alger

Source : Prise personnelle

1.4.11. La Villa Abdelatif :

Ce lieu, tellement représentatif de l'Alger, abritera après sa restauration et son équipement le centre d'histoire des arts. Il sera doté d'espaces pour des manifestations, culturelles et scientifiques et également d'espaces pour accueillir des résidences d'artistes.



Figure 16 : Villa Abdelatif – Alger

Source :

http://www.panoramio.com/user/4400670?with_photo_id=35789317

1.4.12. Le Musée de l'Afrique :

Ce projet a été retenu lors de la conférence des Ministres Africains de la Culture qui s'est réunie en Février 2006.

Ce Musée sera pluridisciplinaire et portera sur les réalisations africaines (inventions, créations, innovations) qui participent à l'effort de la civilisation mondiale dans sa dimension humaine. L'Afrique étant source de l'humanité, elle en détient les codes et les ressorts.

La réalisation du Musée de l'Afrique est un acte, à la fois politique et symbolique.

Il participe à une démarche de consécration des valeurs africaines intrinsèques. La réception de ce projet est prévue pour 2014.

1.5. Actions en matière d'événements culturels :

Nous avons également constaté certains efforts en matière d'événements visant à raviver les activités d'échanges et de partage dans la ville, tels que les concerts de musique en période estivale, mais un des événements qui a eu un grand succès auprès des Algérois, c'est la journée « sans voiture » qui a été organisé par un mouvement associatif en partenariat avec la radio Algérienne, cette journée a permis de révéler le penchant des citoyens et en particulier les enfants pour les activités culturelles en plein air, on a assisté à des concerts musicaux en lieux publics, à des ateliers d'arts en plein air pour les enfants, à des activités sportives et de divertissement au sein de la ville. Les photos suivantes expriment très bien cette vie urbaine dans une action singulière dans le cadre de « la journée sans voitures », et qui pourrait être généralisée dans d'autres occasions :



Figure 17 : Activités pour enfants en plein air (échecs) –
Alger
Source : Prise personnelle



Figure 17 : concert musical en plein air – Alger
Source : Prise personnelle



Figure 19 : atelier d'art pour enfants en plein air –
Alger
Source : Prise personnelle



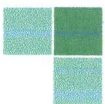
Figure 20 : Concert musical en plein air – Alger
Source : Prise personnelle

1.6. Conclusion du chapitre :

Durant des années, le domaine de la culture en Algérie a été mis en arrière pour diverses raisons, une période caractérisée par le manque de documents officiels de normalisation des équipements culturels, durant cette dernière décennie, il y a eu une volonté des pouvoirs publics de promouvoir l'action culturelle dans les villes algériennes et notamment dans la capitale, et ceci d'abord à travers la mise en place de documents normatifs qui définissent les critères d'évaluation des équipements existants, ainsi que les critères de création de nouveaux équipements, ensuite à travers la création de grands équipements culturels dits "équipements structurants" visant à donner à la ville d'Alger une image de grande métropole, et enfin à travers l'action événementielle, un domaine actuellement peu exploité, et compte tenu des expériences culturelles étudiées précédemment, et qui pourrait être un critère important de l'animation de l'action culturelle dans la ville.

Ainsi, afin de pouvoir étudier l'application de ces normes nous allons choisir un cas d'étude dans lequel nous allons évaluer les équipements culturels existants, diagnostiquer les dysfonctionnements ainsi que les besoins en matière de culture.

Analyse de la politique culturelle algérienne à travers l'analyse
de l'exemple du quartier de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger.



2. Analyse de la politique culturelle algérienne à travers l'exemple du quartier de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger :

2.1. Critères de choix du cas d'étude :

Notre choix s'est porté sur le quartier de la rue Larbi Ben M'hidi (Ex- Rue d'Isly) et ceci pour diverses raisons, parmi celles-ci :

- Le caractère historique du quartier, étant le noyau initial dont s'est développé la ville d'Alger à l'époque coloniale et donc son aspect représentatif de l'identité générale de la ville d'Alger.
- Cette rue est une rue très animée, de part son activité commerciale qui attire grand nombre de personnes on y trouve notamment la fameuse statue de l'Emir Abdelkader , aussi, le quartier en général contient de nombreux équipements culturels de différentes échelles, entre équipements destinés au quartier (telle que les nombreuses salles de cinéma) et équipements d'échelle nationale tel que le musée des arts modernes, la cinémathèque Algérienne et le théâtre national algérien.

Nous allons donc dans un premier lieu identifier les différents équipements culturels, ensuite étudier leur localisation et leur état actuel pour essayer de faire un diagnostic de la situation actuelle des équipements culturels du quartier de Larbi Ben M'hidi.

2.2. Présentation du site :

C'est une des premières rues urbanisées au-delà des vieux remparts de la Casbah, parcours militaire au début puis grand axe urbain après la démolition du second rempart (actuellement Boulevard Khemisti) Notre zone d'étude se situe à Alger, la capitale Algérienne, au cœur de la baie d'Alger appartenant à la commune d'Alger centre3

Elle est limitée au nord-ouest par la rue Bab Azzoune quartier historique de la ville d'Alger, par le sud-est par le boulevard Mohammed Khemisti et notamment la grande poste, au Nord-Est par le port d'Alger et au le sud-est par les hauteurs des Tagarins.

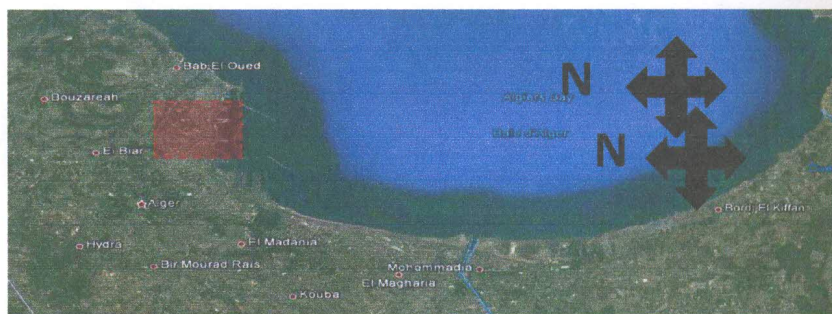


Figure 21 : Concert amateur en plein air – Alger
Source : Google earth traitée par l'auteur

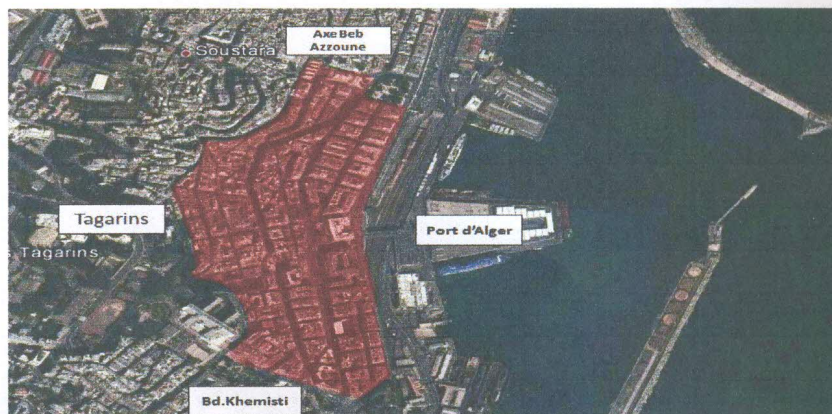


Figure 22 : Concert amateur en plein air – Alger
Source : Google earth traitée par l'auteur

2.3. Identification et localisation des lieux culturels existants dans le quartier :

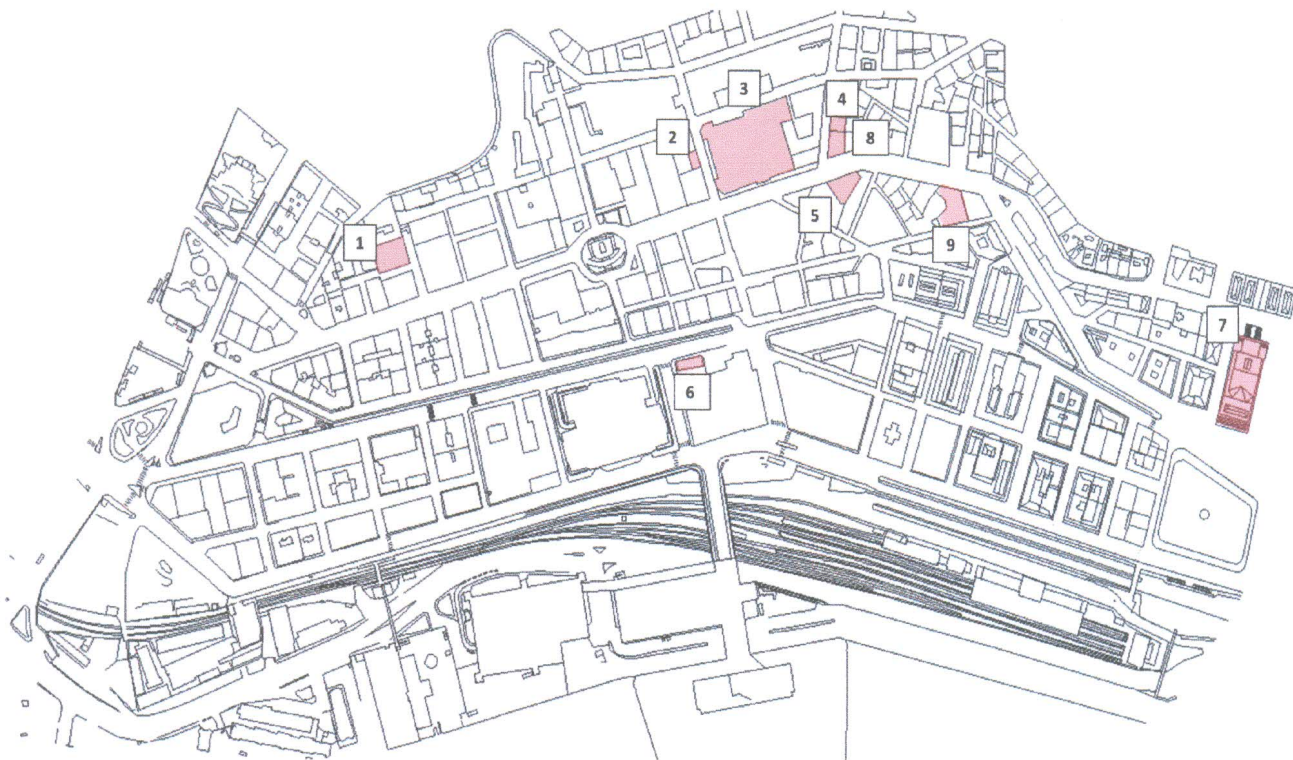


Figure 23 : Plan des équipements culturels – Quartier de la rue Larbi Ben M'hidi Ex Isly –
Source : PDAU d'alger 2012 traité par l'auteur

2.3.1. Cinéma Mitidja – Ex « Le Paris » : surface au sol 641 m²

On y accède de l'axe Ben M'hidi par la rue Lallahoum, c'est une vieille salle de cinéma à l'échelle du quartier en deux niveaux, très peu fréquenté et laissé à l'abandon, les films qui y sont projetés sont anciens, l'espace n'est pas exploité malgré la possibilité de rendre cette salle un équipement à l'échelle de la ville. Selon le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme de l'APC d'Alger centre cette salle est en cours d'étude pour être requalifié et remise aux normes.



Figure 24 : Cinéma Mitidja vue inférieure et accessibilité
Source : Prise personnelle

2.3.2. Cinéma Baghdad :

Surface au sol = 104 m²

On y accède de l'axe Ben M'hidi par la rue Ouelhadi.

C'est une petite salle de cinéma à l'échelle du quartier qui projette d'anciens films et qui est très peu fréquentée car il n'y a aucune indication de la présence d'une salle de cinéma, très mal équipée malgré son emplacement et sa proximité du musée des arts modernes, chose qui aurait pu être utilisé pour rendre la salle plus attrayante. Toujours selon le directeur de planification et de l'urbanisme de l'A salles de cinema gérées par des locataires privés est d



Figure 25 : Cinéma Baghdad vue extérieure et accessibilité
Source : Prise personnelle

2.3.3. Le musée national des arts modernes et contemporains :

C'est un musée à l'échelle nationale se situant sur l'axe de la rue Larbi Ben M'hidi, inaugurée en 2007, étant auparavant un espace commercial (les galeries Algériennes), c'est un des équipements culturels les plus visités et les mieux entretenus de la capitale avec un renouvellement constant des expositions.



Figure 26 : Musée des arts modernes d'Alger vue extérieure et accessibilité
Source : Prise personnelle

2.3.4. Cinéma l'Olympia :

surface au sol = 166 m²

Situé à proximité du Mama et de l'ancien casino music-hall, il fut (juste après l'indépendance) très fréquenté par les enfants, aujourd'hui le lieu est délaissé, la plaque portant le nom du cinéma est presque illisible.

C'est aussi une salle gérée par un locataire privé, sa restauration ou requalification par l'APC d'Alger centre reste impossible pour le moment.



Figure 27 : Cinéma l'Olympia vue extérieure et accessibilité
Source : Prise personnelle

2.3.5. Cinémathèque Algérienne :

Surface au sol = 407 m²

C'est un équipement à l'échelle nationale, se trouvant directement sur la rue Larbi Ben M'hidi. Elle comprend une exposition sur le cinéma algérien (affiche de films anciens, de vieux outils de projection) ainsi qu'une salle de projection très bien équipée.

Bien qu'elle se situe sur l'axe principal, cependant, elle ne se remarque pas facilement à cause de sa façade trop simple et de son entrée non marquée, l'espace lui-même est exiguë et n'est pas digne d'un équipement destinée à une aussi grande échelle.



Figure 28 : Cinémathèque Algérienne vue extérieure et accessibilité

Source : Prise personnelle

2.3.6. Salle Mougat :

Elle est située à la rue Asselah Hocine, appartenant à l'hôtel Safir, sa capacité est de 650 places, réparties entre l'orchestre et le balcon.

Exploitée par le ministère de la culture pour accueillir les spectacles des semaines culturelles des différentes wilayas du pays ainsi que les semaines culturelles des pays arabes. Ceci dit et comme la plupart des salles déjà citées l'accès à salle n'est pas marqué, elle ne dispose pas d'espaces de stationnements propres à elle.

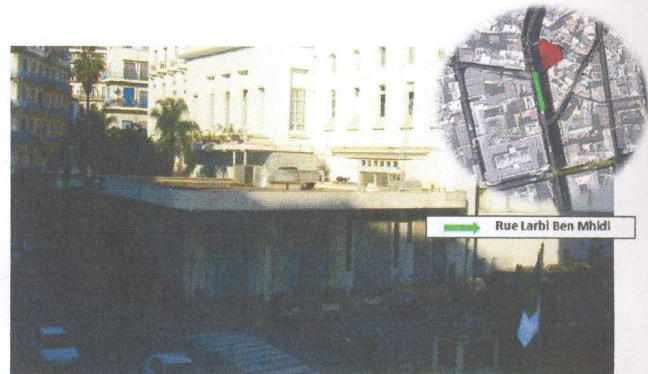


Figure 29 : Salle Mougat vue extérieure et accessibilité

Source : Prise personnelle

2.3.7. Le théâtre national algérien (TNA) :

Le théâtre national algérien , se situant à la limite de notre zone d'étude, avec une grande esplanade donnant sur le square port Saïd et sur le café mythique « Tontonville » plus communément connu sous le nom du « café des artistes », est certainement l'équipement culturel le plus important de cette dernière, existant depuis la période coloniale, il a perdu beaucoup de son attractivité de nos jours.



Figure 30 : Théâtre national Algérien vue extérieure et accessibilité

Source : Prise personnelle

2.3.8. Le cinéma « Le Casino » :

surface au sol = 289 m²

A coté de la salle « Olympia », On y accède par la rue Colonel Haouass. Casino à l'époque coloniale, puis salle de cinéma jusqu'en 1996 où elle a été endommagée à cause d'un attentat terroriste, elle a dernièrement été sujette d'une opération entreprise par l'APC d'Alger centre visant à la remettre aux normes de sécurité et de confort, mais aussi à la requalifier et l'aménager de façon à être une salle de cinéma mais aussi une salle de théâtre toutes les commodités requises¹.



Figure 31 : Cinéma le Casino vue extérieure et accessibilité
Source : Prise personnelle

2.3.9. Le centre culturel « L'Historial » :

D'une superficie de 1900 m² et s'étendant sur 6 étages, l'Historial est sur l'axe principal de la rue Larbi Ben M'hidi et devait offrir bibliothèques, médiathèques, orientations et salles d'expositions aux visiteurs.

L'espace met aussi à disposition une bibliothèque virtuelle, des cafés, des clubs et des espaces de jeux d'échecs.

Actuellement il abrite une exposition du projet Alger-perles de la méditerranée (Nouveau PDAU 2012), selon le représentant de l'APC² cette exposition ne fait pas parti du programme de l'historial dont le thème principale étant l'histoire de l'Algerie, mais avec une intervention du Wali de la Wilaya d'Alger, on y a programmé cette exposition.



Figure 32 : Centre culturel « L'historial » vue extérieure et accessibilité
Source : Prise personnelle

¹ Selon l'entretien avec le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme de l'APC d'Alger centre, Voir annexe N° 05

² Idem

Type	Equipement	Echelle			Fréquentation			Accessibilité			Etat		
		Nationale	Ville	Quartier	Grande	Moyenne	faible	facile	moyenne	mauvaise	Bon	Moyen	Mauvais
Salles de projection	Cinéma Mitidja – Ex « Le Paris »			X	En cours de rénovation				X				X
	Cinéma Baghdad			X			X			X		X	
	Cinéma l'Olympia			X	Fermé					X			X
	Le cinéma « Le Casino »			X	En cours de rénovation			X					X
	Cinémathèque Algérienne	X				X			X			X	
	Salle Mougar		X		X			X			X		
	Le théâtre national algérien (TNA)	X				X		X				X	
Musée	Le musée national des arts modernes et contemporains	X			X			X			X		
Centre culturel	Le centre culturel « L'Historial »		X			X		X			X		

2.4 Diagnostic des dysfonctionnements dans la prise en charge des fonctions culturelles dans le quartier :

Afin d'identifier les dysfonctionnement responsables de la situation actuelle des fonction culturelles urbaines dans notre quartier d'étude, et vu que ces fonctions sont destinées avant tout aux habitants du quartier qui représentent les utilisateurs principaux des équipements et événements culturels, nous avons effectué un questionnaire destiné aux habitants du quartier, ceci dit, vu le caractère central du quartier par rapport à la ville et son attractivité importante il était nécessaire aussi de poser des questions aux visiteurs du quartier que ce soit des personnes qui sont de passage (pour activité commerciale ou autre) ou bien des personnes qui y travaillent.

Nous avons donc posé nos question à un échantillon de 100 personne (entre habitants et visiteurs du quartier) choisies au hasard , de toutes les tranches d'âges ³.

2.4.1. Interprétation des résultats⁴ :

Lieu de résidence	Dans le quartier			En dehors du quartier		
	46 %			54 %		
Age	6-16 ans	16-25 ans		25-40 ans		+40 ans
	05 %	55 %		20 %		20 %
Sexe	Hommes			Femmes		
	40 %			60 %		
Activité	Elève	Etudiant	Employé	Sans emploi	Retraité	Femme au foyer
	12 %	44 %	28 %	04 %	02 %	11 %
Exercent une activité culturelle	Oui			Non		
	20 %			80 %		
	Dans le quartier		En dehors du quartier			
	12		08			
Fréquentation	Souvent		Rarement		Jamais	
	17 %		49 %		34 %	
Facteurs de non fréquentation	Proximité	Manque d'entretien	Manque d'information	Activités inintéressantes	Manque de temps	Autre
	19 %	41 %	28 %	21 %	25 %	08 %
Propositions	Activités plus nombreuses	Activités plus diversifiées		Activités plus accessibles		Activités plus médiatisées
	37 %	73 %		49 %		48 %

Tableau N° 07 : Résultat du questionnaire

Source : Auteur

D'après les résultats du sondage on remarque d'abord que notre échantillon se compose de 46 % de résidents dans le quartier et de 54 % de personnes qui sont de passage ou qui y travaillent, plus de la moitié de l'échantillon sont des jeunes de 16 à 25 ans essentiellement des étudiants (44 %) et un peu moins des employés (28 %).

³ Voir annexe N° 04

⁴ Idem

On leur demandant si ils exerçaient une quelconque activité culturelle 80 % ont eu une réponse négative, l'activité principale des 20 % qui ont eu une réponse positive c'est la musique ou le sport, la plupart jouent d'un instrument musical ou exercent une activité sportive (12 des 20 personnes le font dans leur lieu de résidence).

Seulement 17 % ont affirmé qu'ils fréquentent souvent les lieux culturels, 34% n'y vont jamais et 49 % fréquentent « rarement » les lieux culturels, ces deux derniers ont cité le fait que ces lieux sont délaissés et manquent souvent d'entretien comme étant la raison principale de leur abandon des équipements culturels, mais aussi le fait que les activités s'y déroulant ne les intéressent pas où qu'il ne sont pas informés de ces dernières, certains ont aussi cité la mauvaise fréquentation de lieux tels que les cinémas. Ces personnes ont essentiellement proposé que les activités culturelles soient plus diversifiées, mais aussi plus accessibles telles que des événements dans les lieux publics, dans une proportion moindre ils souhaitent que les activités soient plus médiatisées.

Concernant les activités culturelles souhaitées par les personnes questionnées, les réponses ont été aussi nombreuses que diverses. Beaucoup ont proposé des activités pour enfants tels que les théâtres pour enfants, les festivals en plein air pour enfants, beaucoup d'autres ont proposé des spectacles en plein air, des cafés littéraires, des ateliers d'arts, d'artisanat, d'arts culinaires accessibles au public, d'autres ont proposé des tournois d'échecs, des activités qui mettent en valeur le patrimoine, tout cela en parallèle des activités culturelles dites « classiques » telles que les événements musicaux, les spectacles de danse, les représentations théâtrales, les expositions d'arts ... etc. qu'ils aimeraient voir dans les lieux réservés à cela mais aussi dans les lieux publics dans le cadre de journées à thème ou de festivals.

D'après les résultats du sondage mais aussi d'après notre constat concernant les équipements culturels existants dans le quartier, on peut dire que le problème des fonctions culturelles dans le quartier d'ISLY et dans la ville d'Alger en général est comme suit :

- Le manque d'entretien et l'abandon total des équipements qui sont à l'échelle du quartier (tels que les salles de cinéma) et l'importance donnée seulement aux équipements qui sont à l'échelle nationale.
- Le manque de diversité dans les activités culturelles, on constate un grand manque dans les équipements culturels réservés aux enfants qui devraient être qui nécessite un intérêt particulier.
- La pratique de la culture se résume à sa consommation dans les lieux clos (équipements culturels classiques) au lieu qu'elle soit accessible à tous en étant présente dans les lieux publics et beaucoup plus diversifiée pour satisfaire tous les goûts.

2.4.2. Actions culturelles dans le quartier de Larbi Ben M'hidi « point de vue officiel »:

Aussi, pour avoir l'avis des responsables de la commune sur les problèmes cités plus haut et pour connaître leurs démarches en vue de promouvoir la culture, nous avons effectué un entretien avec le responsable de la planification et de l'urbanisme de l'APC d'Alger centre.

- Actions entreprises sur les équipements existants :

Le responsable a souligné que les actions principales qu'entreprend actuellement l'APC d'Alger centre est la requalification et non de la rénovation, donc c'est en terme d'activité mais ils visent aussi leur adaptation aux normes nouvelles, en terme de normes de sécurité d'accessibilité d'aménagement selon les normes mondiales (cafétérias, les écrans, les loges d'artistes) donc le terme requalification est utilisé dans ce sens.

Le souci premier reste la mise en normes, de sécurité principalement vu que ces équipements, pour la plupart, sont anciens et ne respectent pas les normes actuelles.

- Critères de sélection des équipements sujets aux interventions :

Le choix de ces équipements se fait par rapport à leur disponibilité, et c'est au cas par cas, par exemple une salle déjà gérée par un particulier ne peut pas être sujette d'intervention directe car ça mènera l'APC dans une bataille juridique. Cette dernière s'est donc attaquée en premier lieux aux salles de cinémas qui étaient **fermé** et **hors service**, ceci dit on intervient quand la salle est **intéressante**, c'est-à-dire quand elle peut être **rentable**.

- Développement durable urbain dans le quartier :

Selon le responsable de planification et d'urbanisme de l'APC , il n'existe pas un agenda 21 local ni un agenda 21 culturel local.

2.5. Réglementation en matière de programmation à travers les schémas d'aménagement :

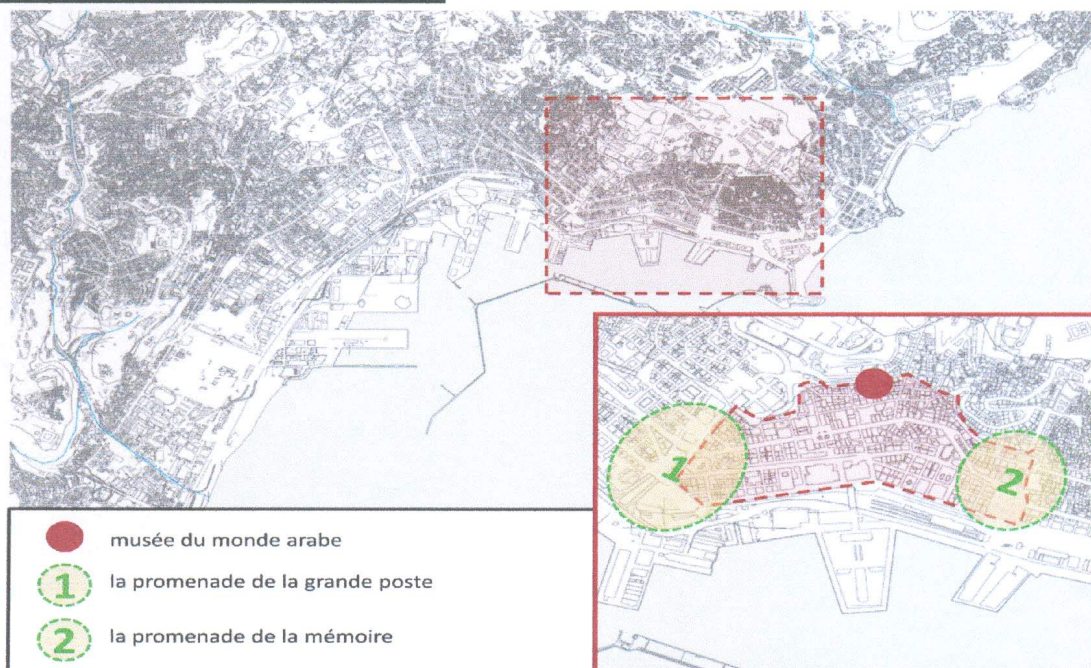


Figure 33 : Quartier Ben M'hidi et principaux projets du PDAU d'Alger 2012

Source : PDAU d'Alger 2012 traité par l'auteur

Dans le cadre du PDAU d'Alger 2012 nous avons pu constater que des projets dits « structurants » ont été programmés dans notre zone d'étude, ainsi concernant les équipements culturels, dans le 2ème pilier du PDAU qui porte le nom de « ouverture de la ville au monde-Internationalisation » on trouve le musée du monde arabe, mais aussi dans le cadre du 3ème pilier du PDAU « cohésion territoriale – cohésion sociale – habitat » deux projets sont proposés le premier est : « la promenade de la grande poste » et le second « la promenade de la mémoire ».

Ce qu'on peut donc remarquer c'est que les projets culturels prévus dans cette partie de la ville se limitent à des projets qui sont dédiés à l'échelle de la ville et/ou à l'échelle nationale dans le cadre de la stratégie de la réhabilitation de la ville d'Alger d'ici 2029, visant à transformer la capitale en une véritable vitrine du pays.

On remarque donc l'absence de programmation de projets destinés à l'échelle du quartier et la focalisation sur ces grands projets.

2.6. Conclusion du chapitre :

De ce qui a été évoqué précédemment dans ce chapitre, nous avons pu vérifier notre premier questionnement [Pourquoi les équipements culturels existants dans la ville Algérienne n'assurent pas leurs fonctions et se trouvent délaissés par leurs utilisateurs ?] vérifiant ainsi notre première hypothèse.

Effectivement, le problème de l'action culturelle urbaine en Algérie est d'un côté lié aux équipements culturels, comme nous avons pu le constater, ces derniers n'occupent pas une grande importance dans les priorités des autorités. Les équipements existants sont noyés dans les tissus urbains, leur rayonnement et leur Jauge ne répondent pas aux normes (malgré l'existence de ces dernières).

Aussi, ces équipements ne répondent souvent pas aux normes de sécurité et de confort, et ceci reste le problème principal de ces équipements.

Ceci-dit, si certaines communes bénéficient de ces équipements et peuvent les remettre à niveau, d'autres communes sont dépourvues d'équipements culturels, les usagers doivent faire des dizaines de kilomètres de leurs lieux de résidence pour pouvoir bénéficier des services culturels, la cause de cette hétérogénéité dans l'organisation des équipements culturelles est l'absence de création de nouveaux équipements surtout dans les nouvelles communes de la périphérie de la ville d'Alger.

Ce que nous avons également constaté, et contrairement aux exemples étrangers étudiés, c'est l'absence totale de collaboration entre les pouvoirs publics, les élus, et les citoyens dans la planification des actions culturelles dans la ville en général et dans les quartiers en particulier.

Nous avons aussi constaté l'absence d'application de documents liés au développement durable urbain (Agenda 21 local – Agenda 21 culturel local).

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

Conclusion générale

1- Retour aux hypothèses de départ :

1.1. Vérification des hypothèses :

Après cet aperçu de la situation culturelle en Algérie ainsi que les projets prévus afin de promouvoir la vie culturelle dans la ville d'Alger, mais aussi après avoir étudié les exemples d'expériences étrangères dans le domaine, il est possible d'élaborer une comparaison entre ces expériences étrangères et le constat que nous avons fait de la politique culturelle Algérienne, on résume cette comparaison dans le tableau ci-dessous :

Exemples politiques culturelles étrangères	Politique culturelle algérienne
- Remise aux normes, modernisation des équipements culturels existants. - Création de nouveaux équipements à grande échelle dans les grandes villes afin de promouvoir l'image de ces dernières. - La proximité des équipements et l'homogénéité de leur répartition dans les territoires. - L'application des recommandations du DDU à travers les agendas 21 culturels locaux. - La promotion des nouvelles activités culturelles urbaines, plus accessibles, en espaces publics et liés à l'identité particulière à chaque ville.	- Remise aux normes et requalification des équipements dans « certaines » communes. - Création dans grands équipements visant à promouvoir l'image de la capitale seulement (aucune concurrence avec les autres villes) - l'absence de création de nouveaux équipements culturels à petite échelle. - Absence d'agenda 21 culturels locaux. - Absence d'activités culturelles au sens large du terme, tels que les activités dans les espaces ouverts et les activités visant à rendre la ville un lieu de convivialité et d'échange.

Tableau N° 08 : Etude comparative entre l'exemple Algérien et les exemples étrangers étudiés
Source : Auteur

Ainsi après avoir identifié les problèmes du secteur de la culture en Algérie et répondu à notre premier questionnement dans la conclusion du chapitre précédent, nous pouvons répondre à notre deuxième questionnement [Comment peut-on mettre en valeur ou redonner la place aux fonctions urbaines culturelles dans la ville (en l'occurrence Alger), afin de dynamiser la vie dans la capitale, dans ses aspects social, économique et environnemental, et quelles sont aujourd'hui dans une optique de développement durable, les fonctions culturelles urbaines capables de générer une vie culturelle intense dans la vie des usagers de la ville?] et vérifier de ce fait notre deuxième hypothèse.

En effet, l'action la mieux adaptée pour résoudre les problèmes des équipements culturels est la mise en valeur et la requalification de ces derniers mais ceci n'étant pas suffisant, il est nécessaire d'y avoir une volonté de créer une vie culturelle et cela à travers des événements musicaux, des festivals...etc mais aussi à travers ces nouveaux projets visant à donner à Alger une image de métropole mondiale disposant de toutes les commodités dont disposent les plus

grandes villes dans le monde et parmi cela les fonctions culturelles qui occupent une grande place dans le développement de toute ville. Ceci dit ce qu'ont peut souligner c'est que ces projets là essayent de créer une certaine vie culturelle au sein de la ville d'Alger en oubliant le coté social de la question, car, d'après ce qu'on a avancé précédemment dans cette recherche, les citoyens veulent que la culture soit ACCESSIBLE, SIMPLE, DIVERSIFIÉE. Et pour pouvoir satisfaire ces demandes il ne suffit pas de créer des équipements culturels à grande capacité, il s'agit plutôt de créer une politique à part entière qui englobe non seulement les grands équipements, les équipements destinés aux quartier, les équipements destinés à la consommation mais aussi à la création et à la formation dans le domaine de la culture, il s'agit aussi de promouvoir l'IDENTITE de la ville, mais aussi de promouvoir l'échange à travers des événements dans les lieux publics, il s'agit de donner à la culture un sens plus large que ce que l'on pratique dans des lieux clos.

Nous allons donc proposer dans le dernier chapitre de cette recherche quelques recommandations qui pourraient venir compléter les recommandations du PDAU tout en pérennant en considération la volonté des citoyens et en prenant comme référence les exemples étrangers étudiés

1.2. Propositions générales :

1.2.1. Une meilleure gestion des services culturels :

1.2.1.1. Une meilleure gestion des équipements culturels :

La gestion d'un équipement culturel devrait être confiée à un responsable exerçant une profession culturelle dans des branches spécialisées, ce qu'on appelle le « management culturel », en faisant donc la promotion de ces professions on pourra assurer un bon traitement des affaires culturelles et une bonne gestion des lieux culturels où la mauvaise gestion et le manque d'entretien constitue un des plus grands soucis.

1.2.1.2. Promouvoir le mouvement associatif :

Afin de rendre la culture plus proche des citoyens il faut démocratiser le système d'aides et de subventions aux associations qui visent à promouvoir la culture locale et qui pourraient faciliter l'organisation d'événements culturels réussis.

1.2.1.3. Archiver les données culturelles (à travers une banque de données par exemple) :

L'archivage des données culturelles à travers des statistiques régulière au sein des équipements culturels et leur numérisation et stockage grâce aux systèmes d'informations, permettrait d'évaluer le progrès accomplis dans chaque établissement culturels et ainsi aider à l'amélioration des services culturels et la remise en cause de la gestion de ces derniers dans le cas où cette évaluation révélerait un manque quelconque.

1.2.2. Rendre la culture plus accessible :

Il s'agit de mettre en place des initiatives et mesures qui ont pour but d'initier le citoyen à participer plus intensément à la vie culturelle de sa ville, l'incitation peut être d'ordre créatif afin d'améliorer la

qualité de l'offre culturelle, d'ordre économique visant à réduire le coût d'accès aux prestations culturelles et également avoir une dimension sociale s'agissant d'encourager les non initiés à l'offre culturelle.

Ce qu'on entend par « rendre la culture plus accessible » c'est d'initier le citoyen à participer et à s'impliquer dans la vie culturelle de sa ville et ceci en mettant en place des initiatives diverses qui peuvent être de dimension créative dans le but d'améliorer la qualité de l'offre culturelle, elles peuvent être de dimension économique en réduisant le coût d'accès aux événements culturels, comme elles peuvent être de dimension sociale en initiant les citoyens aux activités culturelles.

1.2.2.1. Utiliser les nouvelles technologies d'information :

Afin de faire connaître les événements culturels et de les médiatiser dans le but de sensibiliser le maximum de public aux mouvement culturel dans la ville et les pousser à en être des acteurs et à y participer, il serait bénéfique de mettre les technologies d'information au profit de cela, la création d'un site internet interactif dédié à la diffusion des programmes et projets culturels des différentes institutions et ouvert aux questionnements du public, pourrait être une bonne démarche qui rapprocherait les citoyens des événements culturels dans leur ville.

1.2.2.2. Encourager la concurrence dans la création culturelle :

Et cela en mettant en place un système de récompenses sous forme d'aide et de subventions aux jeunes talents, à travers des événement visant à promouvoir ces derniers et à leur donner une chance de se faire connaître, et permettant aussi d'avoir une grande diversité culturelle au sein même de la ville.

1.2.2.3. Mesures Tarifaires encourageantes :

Afin de généraliser la participation aux événements culturels à toutes les tranches de la société, une réduction des tarifs dans certaines occasions pourrait encourager les gens à participer à la vie culturelle, des tarifs étudiants pousseraient les jeunes à participer en masse.

1.2.3. Diversifier les activités culturelles :

La richesse historique et patrimoniale de la ville d'Alger témoigne d'une diversité culturelle à prendre avec plus de considération, de par son rôle dans l'affirmation des valeurs identitaires de la ville et à favoriser le tourisme culturel.

1.2.3.1. La protection et la promotion du patrimoine :

La richesse d'Alger en matière de patrimoine matériel et immatériel constituerait un réel atout dans la promotion de l'attractivité de la ville, en mettant en œuvre une politique de préservation du patrimoine telle qu'elle a été définie dans la convention de l'UNESCO portant sur la protection du patrimoine immatériel et dont l'Algérie a été le premier pays signataire.

1.2.3.2. Encourager les activités culturelles de tout genre :

Comme nous le savons, de nos jours, la culture ne se limite plus aux activités artistiques classiques, elle englobe de nombreuses activités aussi différentes les unes que les autres, encourager des activités peu ordinaires et en relation avec l'identité et la culture locale de la ville pourrait constituer le cachet spécial de cette dernière.

1.3. Propositions spécifiques au cas d'étude :

Concernant notre cas d'étude, et après avoir constaté les manques qu'il y avait ainsi que les demandes des habitants, et ne pouvant pas modifier la structure du quartier vu qu'on est en plein milieu urbain, nous pouvons ici citer les recommandations suivantes :

- 1- Requalification de la salle de cinéma Mitidja (ce qui est déjà en cours d'étude) et y déplacer la cinémathèque Algérienne qui est dans un espace nullement approprié à un équipement de telle échelle.
- 2- Transformation de la cinémathèque Algérienne en cinéma pour enfants en aménageant l'espace actuellement utilisé comme musée du cinéma avec des activités pour enfants et réserver la salle de projection pour les spectacles et films pour enfants.
- 3- Restauration de la salle de cinéma l'Olympia et y intégrer des activités liées à la mémoire du lieu (étant une salle qui existe depuis la période coloniale).
- 4- Réhabilitation de la salle de cinéma « Baghdad » et lui donner une façade plus attrayante ainsi qu'une programmation qui satisfait tous les goûts.
- 5- Un meilleur marketing urbain concernant les équipements déjà existants tel que le musée des arts modernes (MAMA) afin d'attirer un public plus diversifié et promouvoir les artistes qui y exposent.
- 6- Pour le théâtre national algérien (TNA), il faudrait le rendre plus attrayant et ceci d'abord en diversifiant les activités qui s'y déroulent ensuite en les médiatisant au maximum pour pousser les gens à venir.
- 7- Création d'associations culturelles et d'atelier d'arts divers au cœur de la partie « habitations » du quartier.
- 8- Aménagement de l'esplanade du TNA ainsi que le square port Saïd afin d'abriter les activités culturelles en plein air (activités pour enfants - musiciens amateurs - spectacles amateurs).
- 9- Aménagement des abords de la grande poste, qui est un espace adapté à l'organisation de nouvelles pratiques culturelles.



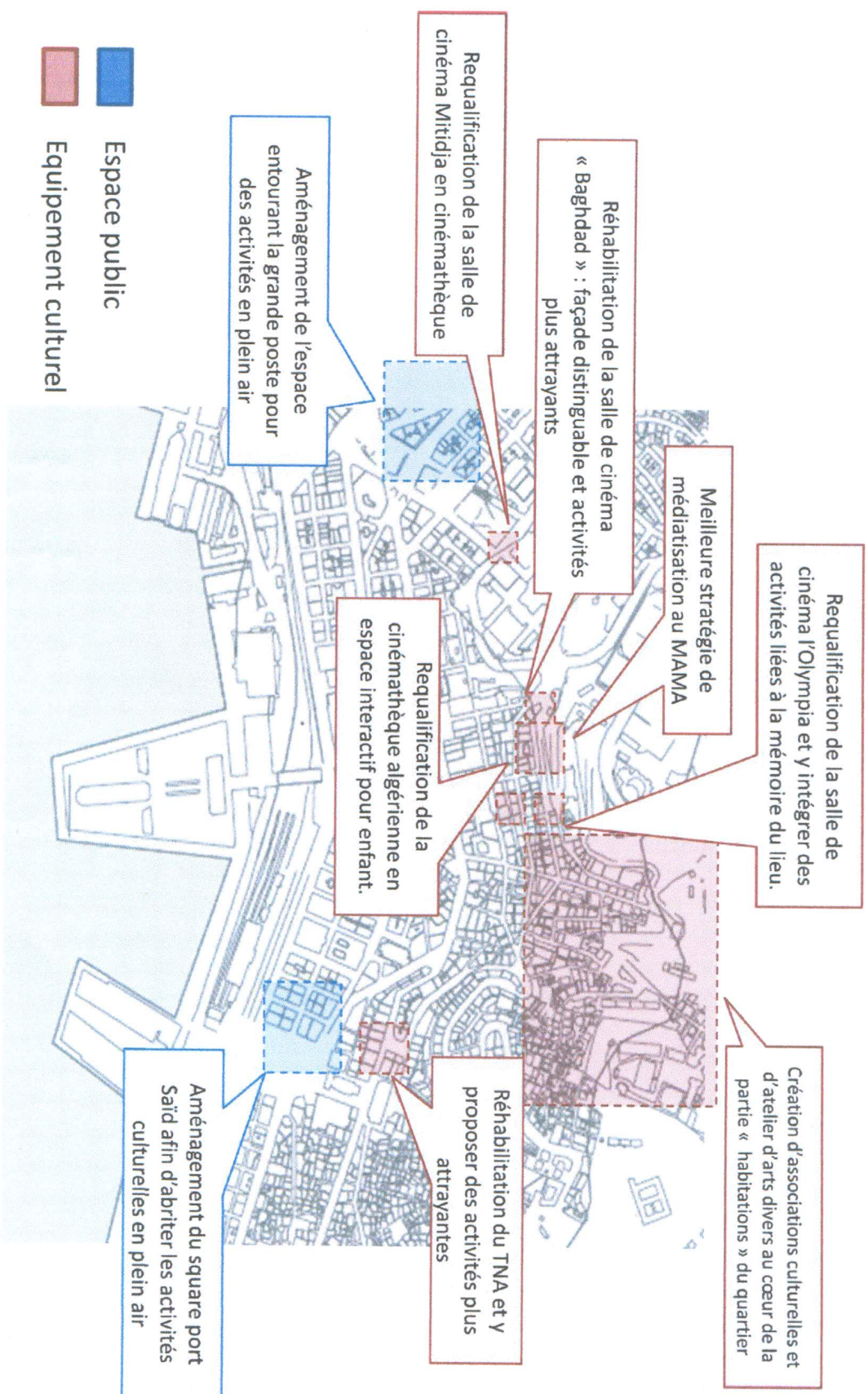


Schéma N° 04 : Proposition d'un schéma d'aménagement du quartier Larbi Ben M'hidi

Source : Auteur

Références bibliographiques

Ouvrages	- ABBADI Mouna. et HADJJIEDJ Ali. ; « Quelle politique urbaine pour la capitale ? » ; <i>Courrier du Savoir</i> – N°06 ; Juin 2005 ; pp.07-10. - CHOAY Françoise ; "Le Règne de l'urbain et la mort de la ville" ; dans J. Dethier, A. Guiheux, La Ville, art et architecture en Europe ; 1870-1993, Paris ; Editions du Centre Pompidou, 1994, pp 26-35. - CHOAY Françoise ; « l'urbanisme utopies et réalités ; une anthologie » ; Ed du Seuil ; 1965 ; Introduction. - CHOAY Françoise ; « l'allégorie du patrimoine » ; Éditions du Seuil ; 1992 ; 272 pages. - EMELIANOFF Cyria, thèse 3ème cycle géographie "La ville durable, un modèle émergeant », Strasbourg 1999. - GREFFE Xavier ; « La valorisation économique du patrimoine », La Documentation française, Paris 2003. - LEMERCIER Evelyne, ROUSIER Nicole et PADEIRO Miguel ; « Les stratégies de localisation des activités économiques et les logiques de développement durable des territoires » ; Février 2010. - LUCCHINI Françoise ; Lieux culturels: une géographie, des hétérotopies ; 5 mai 2009. - MADEC Philipe ; Le rôle de la culture dans le développement durable ; Introduction à « La Conférence de Québec » ; Septembre 2009. - MAZRI-BENARIOUA Mouna ; Mémoire de magistère ; <i>La Culture en tant que fait urbain, lecture sur des indicateurs de développement culturel- Cas du secteur sauvegardé de Constantine</i> ; 2007 ; 189 p. - MERLIN Pierre et CHOAY Françoise ; Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement ; 1^{ère} éditions : Mars 1988 ; Edition "Quadrige" Avril 2005 ; pp 280 - 281. - POIRRIER Philipe ; « Enjeux : l'histoire des politiques culturelles des villes » ; <i>Vingtième Siècle. Revue d'histoire</i> ; Année 1997 ; Volume 53 ; pp. 129-146. - PRETECEILLE Edmond ; Equipements collectifs, structures urbaines et consommation sociale -Introduction théorique et méthodologique ; 1975. - QUINTAS Eva ; Fonctions de la ville en matière culturelle, Éléments de réflexion sur le projet de politique culturelle montréalaise ; septembre 2003 ; 6p. - REJANE Charles ; « Le zonage au Québec , un mort en sursis » ; <i>Les presses de l'université de Montréal</i> ; 1974. - ROCHER Guy ; « Culture, civilisation et idéologie. » ; Introduction à la sociologie, Première partie : L'action sociale, chapitre 4, pp. 101-127. Montréal : Les Éditions Hurtubise ; 1995 ; 685 p. - ROSENBERG Marshall ; « Le marketing Urbain en question » ; Edition Anthropos, 2000 ; p 52. - TYLOR Edward Burnett ; "Primitive Culture, 1871" - Extraits du chapitre IV: «Culture, civilisation et idéologie», de GUY ROCHER, Introduction à la SOCIOLOGIE GÉNÉRALE. Première partie: L'ACTION SOCIALE, chapitre IV ; Montréal: Éditions Hurtubise ; 1992 ; pp 101 - 127. - VIVANT Elsa ; Thèse de doctorat : Le rôle des pratiques culturelles OFF dans les
----------	--

Documents et rapports officiels	- 19eme session de la commission du développement durable des nations unies; rapport national de l'Algérie ; Agenda 21 ; Mai 2011. - CNERU, « Grille théorique des équipements » ; 1989. - Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (World Commission on Environment and Development, WCED) Rapport - Brundtland ; 1987. - Fédération des Maires des Villes Moyennes ; "Financement de l'action culturelle des Villes Moyennes – Charges de centralité et intercommunalité, quelle nouvelle équation ? " ; 2004. - INTERNATIONAL COUNCIL FOR LOCAL ENVIRONMENT INITIATIVES (ICLEI). (1997). Local Agenda 21 Survey ; a study of responses by local authorities and their national and interational associations to Agenda 21, ICLEI, UNDP/CSD. - La Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (World Commission on Environment and Development, WCED); Rapport - Brundtland ; 1987. - Les quartiers culturels ; Document d'orientation présenté devant la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports ; Montréal ; Septembre 2011. - Mémoire de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec : Montréal Métropole Culturelle Proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal ; 11 février 2005. - Ministère de la culture - Direction des Etudes Prospectives de la Documentation
Articles de revues	- KERSEZTELY Krisztina ; "Budapest, "ville-Pont" culturelle ?" ; Revue d'études comparatives Est-Ouest ; Année 2005 ; Volume 36 ; Numéro 36-2 ; pp. 39-69 - KESSAB Amar ; Rapport : la politique culturelle dans la ville d'Alger ; Observatoire des politiques culturelles en Afrique ; 31p. - LUCCHINI François ; « Les équipements culturels au service de la population des villes », Cybérgeo : European Journal of Geography [En ligne], Dossiers, Colloque "les problèmes culturels des grandes villes", 8-11 décembre 1997 ; mis en ligne le 20 avril 1999. - LUCCHINI François ; « les équipements culturels au service de la population » ; en ligne le 20 avril 1999. - LUCCHINI François ; « Les équipements culturels au service de la population des villes », Cybérgeo : European Journal of Geography [En ligne], Dossiers, Colloque "les problèmes culturels des grandes villes", 8-11 décembre 1997 ; mis en ligne le 20 avril 1999. - PICARD Aleth ; Architecture et urbanisme en Algérie. D'une rive à l'autre (1830-1862) ; Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°73-74 ; 1994 ; pp. 121-136. - POIRRIER Philippe ; « Enjeux : l'histoire des politiques culturelles des villes » ; <i>Vingtième Siècle. Revue d'histoire</i> ; Année 1997 ; Volume 53 ; pp. 129-146 - REJANE Charles ; « Le zonage au québec, un mort en sursis » ; <i>Les presses de l'université de Montréal</i> ; 1974. - ROCHER Guy ; "Culture, civilisation et idéologie." ; Un article publié dans le livre du même auteur, <i>Introduction à la sociologie</i> ; 3^e édition, 1992, Impression 1995 ; Montréal : Les Editions Hurtubise ; pp101-127.
	dynamiques urbaines ; Février 2008.

- et de l'Informatique ; Schéma directeur sectoriel des biens et services et des grands équipements culturels ; 2005 ; 55p. - Ministère de la culture ; Direction des Etudes Prospectives de la Documentation et de l'Informatique, Normalisation des équipements et infrastructures culturelles ; Fevrier 2008 ; 226 p. - Politique culturelle ville de Québec ; document du ministère de la culture ; 2002. - Proposition du PDAU d'Alger – 2012. - rapport de réunion de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles ; La culture comme outil de développement durable ; Québec ; janvier 2011. - Sommet de Johannesburg 2002 – Profil de l'Algérie – Document des nations unies. - UNESCO « Le rapport mondial de la culture, Culture, créativité et marché » ; 1998 ; préface. - UNESCO et PNUB ; Diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable, Table ronde de haut niveau organisée conjointement par l'UNESCO et le PNUB ; le 3 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), Paris, 2003.	- fr.wikipedia.org/wiki/Fonctions_culturelles - http://www.futura-sciences.com/fr/definition/l/developpement-durable-2/d/agenda-21_6529/ - http : // www .m-culture.gov.dz. - http : // fr.wikipedia.org/wiki.culture - http://www.alger-culture.com - http://www.culture.gouv.fr - http://www.algeria-watch.org - http://www.lyon.fr/page/culture-et-loisirs/la-culture-a-lyon/politique-culturelle.html - http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/partenaires.html - http://cybergeo.revues.org/4988 - http://www.lafabriqueedelacite.com/intervention/tentative-de-definition-de-la-ville-durable - http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/ville.htm - http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unité-urbaine.htm - http://www.aroots.org/Une-definition-de-la-ville.html - http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=5465 - http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servelet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1511 - http://www.isere-agenda21.fr/10254-le-developpement-durable-definition.htm - http://ebookbrowse.com/memoire-politique-culturelle-pdf-d116048016
---	--

ANNEXES

Annexe N° 01 : Agenda 21 de la culture.

Annexe N° 02 : Entretien avec la directrice de la culture de la wilaya d'Alger.

Annexe N° 03 : Entretien avec un responsable de la police de l'urbanisme.

Annexe N° 04 : Questionnaire et résultats.

Annexe N° 05 : Normes et exigences pour la création de nouveaux équipements culturels.

Annexe N° 06 : Entretien avec le directeur de planification et d'urbanisme de l'APC d'Alger centre.

Annexes

Annexe N°01 : AGENDA 21 DE LA CULTURE

I. Principes

1. La diversité culturelle est le principal patrimoine de l'Humanité. Elle est le produit de milliers d'années d'histoire, le fruit de la contribution collective de tous les peuples, à travers leurs langues, leurs idées, leurs techniques, leurs pratiques et leurs créations. La culture revêt différentes formes, qui se sont toujours construites dans une relation dynamique entre sociétés et territoires. La diversité culturelle contribue à une « existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, article 3) et constitue l'un des éléments essentiels de transformation de la réalité urbaine et sociale.

2. Il existe de fortes analogies politiques entre les questions culturelles et les questions écologiques, du fait que la culture et l'environnement sont des biens communs de l'humanité. Le souci de l'écologie naît du constat d'un mode de développement économique qui puise de manière excessive dans les ressources naturelles de l'Humanité et dans les biens communs à tous. Rio de Janeiro, en 1992, Aalborg, en 1994, et Johannesburg, en 2002, ont posé les premiers jalons d'un processus visant à relever l'un des défis les plus importants de l'Humanité : un développement durable et respectueux de l'environnement. De nombreux éléments montrent que la diversité culturelle est aujourd'hui en danger dans le monde, du fait d'une mondialisation qui standardise et exclue. Selon l'UNESCO, « source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, article 1).

3. Les gouvernements locaux reconnaissent que les droits culturels font partie intégrante des droits de l'Homme. Leurs documents de référence principaux sont la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) et la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001). En accord avec ces documents, les gouvernements locaux affirment que la liberté culturelle des individus et des groupes est une condition essentielle à la démocratie. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'Homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée.

4. Les gouvernements locaux s'affirment comme des acteurs mondiaux de premier ordre dans la défense et la promotion des droits de l'Homme. Ils sont des porte-parole de la citoyenneté mondiale et s'érigent en défenseurs de systèmes et d'institutions internationales démocratiques. Les gouvernements locaux se constituent en réseaux, échangeant leurs pratiques, leurs expériences et coordonnant leurs actions.

5. Le développement culturel repose sur la multiplicité des acteurs sociaux. La bonne gouvernance se fonde notamment sur la transparence de l'information et sur la participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelles, dans les processus de prise de décision comme dans l'évaluation des programmes et des projets.

6. L'incontournable nécessité de créer des conditions favorables à la paix doit être au cœur des stratégies de développement culturel. La guerre, le terrorisme, l'oppression et la discrimination sont des manifestations d'intolérance qui doivent être condamnées et éradiquées.

7. Les villes et les territoires locaux sont un cadre privilégié pour une construction culturelle en constante évolution et constituent des espaces de diversité créative, où la confluence des différences (origines, points de vue, âges, sexes, ethnies et classes sociales) permet l'épanouissement personnel intégral. Le dialogue entre identité et diversité, entre individu et collectivité, est nécessaire tant à la construction d'une citoyenneté culturelle planétaire qu'à la survie de la diversité linguistique et qu'au plein épanouissement des cultures.
8. La cohabitation dans les villes implique la responsabilité conjointe des citoyens, des forces vives et les gouvernements locaux. Les dispositifs légaux ou réglementaires sont fondamentaux, mais ils ne peuvent être le seul moteur du « vivre ensemble » dans les villes. Comme le stipule la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans son article 29 : « L'individu a des devoirs envers la communauté, dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible. »
9. Le patrimoine culturel tangible et intangible est le témoignage de la créativité humaine et le substrat de l'identité des peuples. La vie culturelle recouvre la sauvegarde et la valorisation des traditions des peuples en même temps que la création et l'innovation dans les modes d'expression propres à chacun. Elle s'oppose, de ce fait, à toute volonté d'imposer des modèles culturels rigides.
10. L'affirmation des cultures ainsi que l'ensemble des politiques mises en oeuvre pour leur reconnaissance et leur viabilité constituent un facteur essentiel du développement durable des villes et des territoires, sur les plans humain, économique, politique et social. Le caractère central des politiques culturelles publiques est une exigence pour les sociétés contemporaines. La qualité du développement local requiert l'imbrication des politiques culturelles et des autres politiques publiques (sociales, économiques, éducatives, environnementales et urbanistiques).
11. Les politiques culturelles doivent trouver un point d'équilibre entre les intérêts publics et privés, entre la vocation publique de la culture et son institutionnalisation. Une institutionnalisation démesurée ou une prédominance excessive du marché comme unique décideur de l'attribution des ressources culturelles comporte des risques et constitue un obstacle au développement dynamique des systèmes culturels. L'initiative autonome des citoyens, pris individuellement ou réunis en associations ou en mouvements sociaux, est le fondement de la liberté culturelle.
12. Évaluer correctement l'ensemble des apports de la création et de la diffusion des biens culturels – amateurs ou professionnels, de nature artisanale ou industrielle, individuelle ou collective – devient, dans le monde contemporain, un facteur décisif d'émancipation, de garantie de la diversité et, par conséquent, une conquête du droit démocratique des peuples à affirmer leur identité dans les relations entre les cultures. C'est pourquoi les biens et services culturels, comme l'affirme la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle dans son article 8, « pour être porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres ». Il importe de souligner l'importance de la culture en tant que facteur de création de richesse et de développement économique.
13. L'accès à l'univers culturel et symbolique dans tous les moments de la vie, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, constitue un facteur essentiel pour la formation de la sensibilité et des capacités d'expression, ainsi que pour la coexistence harmonieuse et pour la construction de la citoyenneté. L'identité culturelle de tout individu est une réalité en mouvement.
14. L'appropriation de l'information et sa transformation en savoir par les citoyens est un acte culturel.

Par conséquent, l'accès sans distinction aux moyens technologiques, d'expression et de communication, ainsi que l'élaboration de réseaux horizontaux, renforce et alimente la dynamique des cultures locales et enrichit le patrimoine collectif d'une société fondée sur le savoir.

15. Le travail est un des principaux espaces de la créativité humaine. Sa dimension culturelle doit être reconnue et développée. L'organisation du travail et l'implication des entreprises dans la ville ou sur le territoire doivent respecter cette dimension, comme un des éléments fondamentaux de la dignité humaine et du développement durable.

16. Les espaces publics sont des biens collectifs qui appartiennent à tous les citoyens. Aucun individu, aucun groupe ne peut être privé de leur libre utilisation, dans la mesure où les règles adoptées dans chaque ville sont respectées.

II. Engagements :

17. Mettre en oeuvre des politiques encourageant la diversité culturelle ce qui implique de garantir la variété de l'offre, de favoriser la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion, en particulier des cultures minoritaires ou désavantagées, d'encourager les coproductions ainsi que les échanges en évitant les positions hégémoniques.

18. Soutenir et promouvoir, à l'aide de différents moyens et instruments, la qualité et le développement des biens et services culturels, tout en cherchant à les mettre à la portée de tous et en permettant le déploiement des capacités de création de chacun. Soutenir et promouvoir la richesse que représente la diversité linguistique, le respect de l'exigence artistique, la recherche et l'expérimentation de nouvelles formes d'expression au moyen des nouveaux langages, la reformulation et l'interaction des traditions, la mise en place de mécanismes de gestion culturelle susceptibles de repérer les nouveaux mouvements culturels et les nouveaux talents artistiques afin de leur donner les moyens d'atteindre leur plénitude. Les gouvernements locaux affirment leur engagement en faveur de la formation et de l'élargissement des publics ainsi que de leur pleine participation à la vie culturelle. Ils y voient des éléments d'une pleine citoyenneté.

19. Mettre en place des instruments adaptés pour garantir la participation démocratique des citoyens à l'élaboration, à l'exercice et à l'évaluation des politiques culturelles publiques.

20. Garantir le financement public de la culture au moyen des instruments nécessaires. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'un financement direct de programmes et des services publics, mais également venir en soutien à des initiatives indépendantes ou privées sous la forme de subventions et des modèles les plus récents, tels que les microcrédits, les fonds de capital risque, etc. De même, on peut envisager la mise en place de systèmes juridiques facilitant les incitations fiscales pour les entreprises qui investissent dans la culture, en tenant toujours compte de l'intérêt public.

21. Créer des espaces de dialogue entre les différentes familles spirituelles et religieuses représentées sur le territoire local, ainsi qu'entre elles et les pouvoirs publics, afin de garantir la liberté d'expression de chacun et une coexistence harmonieuse.

22. Promouvoir les capacités d'expression en tant que dimension essentielle de la dignité humaine et de l'inclusion sociale, en veillant particulièrement à contrer les discriminations liées au genre, à l'âge, à l'ethnie, au handicap, à la pauvreté ou à toute autre raison empêchant le plein exercice des libertés. La lutte contre l'exclusion est la lutte pour la dignité de tous.

23. Promouvoir la permanence et le développement des cultures locales originelles, porteuses d'une relation historique et interactive avec le territoire.
24. Garantir l'expression et la participation des personnes possédant une culture issue de l'immigration ou dont l'origine est ancrée dans d'autres territoires. Parallèlement, les gouvernements locaux s'engagent à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour que les personnes immigrées aient accès à la culture de la communauté d'accueil et en soient parties prenantes. Cet engagement réciproque constitue le fondement des processus de cohabitation et d'interculturalité qui ont contribué dans les faits à forger l'identité de chaque ville.
25. Encourager la mise en place de modes d'« évaluation de l'impact culturel » permettant d'étudier, sans dérogation possible, les initiatives publiques ou privées entraînant des changements significatifs dans la vie culturelle des villes.
26. Prendre en compte les paramètres culturels dans les schémas d'aménagement urbain et dans toute planification territoriale et urbaine, en établissant les lois, normes et règlements nécessaires à la protection du patrimoine culturel local et de l'héritage laissé par les générations précédentes.
27. Promouvoir l'aménagement d'espaces publics dans les villes et encourager leur utilisation en tant que lieux culturels de relation et de cohabitation. Promouvoir le souci de l'esthétique des espaces publics et des équipements collectifs.
28. Mettre en place des actions ayant pour objectif la décentralisation des politiques et des moyens destinés à la sphère culturelle, en donnant toute sa place à l'originalité créative de ce que l'on appelle les banlieues, en favorisant les secteurs sociaux vulnérables, en défendant le principe du droit à la culture et au savoir de tous les citoyens, sans discrimination d'aucune nature que ce soit. Cette détermination ne doit pas exempter les autorités centrales de leurs responsabilités, en particulier pour ce qui touche au financement que requiert nécessairement tout projet de décentralisation.
29. Promouvoir, en particulier, la coordination des politiques culturelles des gouvernements locaux partageant un même territoire, dans le cadre d'un dialogue mettant en valeur l'identité de chacun, leur contribution à l'ensemble et l'efficacité des services mis à la disposition des citoyens.
30. Accroître le rôle stratégique des industries culturelles et des médias locaux, en raison de leur contribution à l'identité locale, à la continuité de la création et à la création d'emplois.
31. Promouvoir la socialisation et l'accès à la dimension numérique des projets et du patrimoine culturel local ou universel. Les technologies de l'information et de la communication doivent être utilisées comme des outils susceptibles de mettre le savoir culturel à la portée de tous les citoyens.
32. Mettre en oeuvre des politiques visant à l'ouverture de médias publics au niveau local, ainsi que leur développement, conformément aux intérêts de la collectivité, selon les principes de pluralité, de transparence et de responsabilité.
33. Créer les mécanismes, les instruments et les ressources permettant de garantir la liberté d'expression.
34. Respecter et garantir les droits moraux des auteurs et des artistes, ainsi que leur juste rémunération.

35. Inviter les créateurs et les artistes à s'engager auprès des villes et des territoires dans l'identification des problèmes et les conflits de notre société, dans l'amélioration du « vivre ensemble » et de la qualité de vie, en développant la capacité de création et le sens critique de tous les citoyens, notamment quand il s'agit d'affronter les grands enjeux des villes.
36. Mettre en place des politiques et réaliser des investissements encourageant la lecture et la diffusion des livres, ainsi que l'accès de tous les citoyens à la production littéraire mondiale et locale.
37. Encourager le caractère public et collectif de la culture, en favorisant le contact entre les différents publics dans la ville lors de manifestations susceptibles de favoriser la convivialité : spectacles vivants, projections de films, fêtes, etc.
38. Favoriser la mise en place d'instances de coordination entre les politiques culturelles et les politiques éducatives. Encourager le développement de la créativité et de la sensibilité ainsi que le lien entre la vie culturelle du territoire et le système éducatif.
39. Garantir aux personnes handicapées la jouissance des biens et des services culturels en leur facilitant l'accès aux équipements et aux activités culturelles.
40. Promouvoir les relations entre les équipements culturels et les associations œuvrant à la diffusion ou à l'extension du savoir, les universités, les centres de recherche et les entreprises en pointe dans le domaine de la recherche.
41. Encourager les programmes destinés à divulguer la culture scientifique et la technologie auprès de tous les citoyens, en s'appuyant sur le fait que les applications potentielles des nouveaux savoirs scientifiques créent des problèmes éthiques, sociaux, économiques et politiques d'intérêt public.
42. Mettre en place des instruments juridiques et des actions de protection du patrimoine culturel par le biais d'inventaires, de registres, de catalogues et de tous types d'activités de promotion et de diffusion, telles que les expositions, les musées, les itinéraires, etc.
43. Protéger, revaloriser et diffuser le patrimoine documentaire réuni dans le cadre de la sphère publique locale/régionale, de sa propre initiative ou en partenariat avec des organismes publics ou privés, en favorisant la création de systèmes municipaux et régionaux à cette fin.
44. Travailler à encourager la libre découverte des patrimoines culturels par les habitants de toutes les régions de la planète. Promouvoir de cette façon, en collaboration avec les professionnels du secteur, un tourisme respectueux des cultures et des coutumes des localités et des territoires visités.
45. Développer et mettre en oeuvre des politiques visant à favoriser les processus multilatéraux fondés sur le principe de réciprocité. La coopération culturelle internationale est un outil indispensable à la constitution d'une communauté humaine solidaire, qui puisse promouvoir la libre circulation des artistes et des opérateurs culturels, en particulier à travers la frontière nord-sud. Elle constitue une contribution essentielle au dialogue entre les peuples, au dépassement des déséquilibres dus au colonialisme et à l'intégration interrégionale.

III. Recommandations

50. Mettre en place les instruments d'intervention publique en matière culturelle en tenant compte de l'accroissement des besoins des citoyens dans ce domaine, de l'insuffisance des programmes et des ressources qui y sont actuellement consacrés et de l'importance de la décentralisation du territoire dans les répartitions budgétaires. Avancer vers un ratio d'au moins 1 % des budgets nationaux consacré à la culture.
51. Établir des mécanismes de consultation et de concertation avec les gouvernements locaux, directement ou par le biais de leurs réseaux et de leurs fédérations, pour ce qui est de l'élaboration de nouvelles lois, de nouveaux règlements et de nouveaux modes de financement en matière culturelle.
52. Éviter la conclusion d'accords commerciaux qui mettraient le libre développement de la culture et l'échange de biens et services culturels sur le même plan.
53. Adopter des dispositions juridiques permettant d'éviter les concentrations d'entreprises dans les secteurs de la culture et de la communication. Promouvoir les partenariats avec les instances locales et régionales, notamment dans le domaine de la production.
54. Adopter des mesures pour empêcher tout trafic illicite de biens appartenant au patrimoine historique d'autres peuples. S'assurer que l'origine de ces biens soit mentionnée quand ils sont exposés sur d'autres territoires.
55. Appliquer à l'échelle de l'État ou de la nation les accords internationaux sur la diversité culturelle, et tout particulièrement la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, approuvée lors de sa 31^e Conférence générale, en novembre 2001, et le Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement, convenu lors de la Conférence intergouvernementale de Stockholm, en 1998.

Annexe N° 02 : Entretien avec la directrice de la culture de la wilaya d'Alger :

(On soulignera ceci dit que certaines de nos questions n'ont pas eu de réponses.)

- Pour commencer, quelle place l'état Algérien donne-t-il à la culture de nos jours ?
- *Les centres culturels ainsi que les bibliothèques ne disposent pas de statuts , ils sont gérés par les APC et par l'EPIC arts et culture*
- Nous avons remarqué que les Algériens désertent les équipements culturels, ceci est du à quoi selon vous ?

- Dernièrement, la commune d'Alger centre a entamé une restauration de plusieurs lieux culturels tels que les salles de cinéma et les bibliothèques ainsi que l'ouverture du centre culturel « l'historial - rue d'Isly », quels sont les autres projets à venir ?
- *Concernant les projets à venir on citera les exemples suivants :*
 - *Une maison de culture est en cours de réalisation*
 - *Le projet de l'opéra d'Alger a été lancé également*
 - *La réalisation de la bibliothèque arabo-sud américaine*
 - *Ainsi que d'autres projets qui sont prévu dans les années à venir*
- **Concernant le patrimoine, quel place occupe-t-il dans les priorités de votre service ?**
- *La conservation du patrimoine occupe une place importante , les lieux historiques en particulier à savoir les sites historiques , les palais tels que le bastion 23 , Mustapha Pacha , Dar Essouf , Dar el Hamra , villa Mahieddine , et les musées tels que le musée des arts et traditions populaires (Dar Khdaouedj) , le musée des antiquités , le bardeau , le MAMA ... etc*
Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel des projets sont prévus :
 - *Le festival culturel local des arts et cultures populaires de la wilaya d'Alger*
 - *Le festival culturel local « Lire en fête – Alger »*
- **Pensez vous que le fait d'axer les actions sur les équipements culturels au sens classique (cinémas , bibliothèques – centres culturels) serait suffisant pour amener les algériens (algérois dans notre cas) à s'intéresser à la culture ?**

- **S'intéresser à la culture ne se limite pas au fait de s'intéresser aux lieux de consommation de cette dernière, mais aussi aux lieux de production, quels sont vos projets concernant ceci ?**

- De nos jours, avec la mondialisation, la culture dans beaucoup de pays du monde s'est populariser et ne se limite plus à des activités dans des lieux clos, (nous avons remarqué que ça pourrait marcher chez nous aussi , Ex : La journée sans voiture avec toutes les activités culturelles en plein air qui l'ont accompagné et qui ont suscité l'intérêt de beaucoup de citoyens) quelles sont vos perspectives concernant ceci ?
- *La culture ne se limite pas dans les salles fermés, on donne comme exemple l'année 2011 où la direction des activités culturelles de la wilaya d'Alger a organisé un festival culturel international en plein air intitulé « L'été en musique » à Alger, comprenant 8 galas par commune durant la saison estivale, nous avons constaté notamment que la fréquentation du public est importante lorsqu'il s'agit de lieux ouverts.*

Annexe N° 03 : Entretien avec un responsable à la police de l'urbanisme, archéologue, expert en patrimoine:

- Quel place occupe le patrimoine monumental dans les priorités de vos services ?
- *Le patrimoine monumental , notre objectif est d'abord de le protéger ce qui implique une procédure : on le repère sur terrain , on fait une recherche historique , un état des lieux actuel , un dossier de classement , et c'est en classant le monument qu'on le protège . voila le travail qu'on fait pour la protection des momiments de la wilaya d'Alger*
- Est-ce qu'il y a des projets qui sont dans vos priorités dans la protection du patrimoine ?
- *Bien sûre , il y a des monuments prioritaire , mais en réalité tout les monuments le sont , on commence par des monument où on trouve un espace de travail c'est-à-dire d'abord un monument « vide » donc on peut le classer , puis on passe à la phase de la restauration et ce processus est accompagné par un bureau d'étude spécialisé dans la restauration et agréé par le ministère de la culture , ensuite on passe à l'action avec des entreprises , donc la protection va du juridique à l'étude et pour finir par l'application.*
- Justement de là vient notre prochaine question, vous dites que la phase étude est importante, on se demande donc où est la place de la formation dans le domaine de la restauration dans notre pays et pourquoi c'est les étrangers qui s'occupent de cela ?
- *C'est pas tout a fait ça , on a des architectes restaurateur , des bureaux d'études, qui, avec le temps se sont spécialisé dans la restauration , le problème qui nous pousse à faire appel aux étrangers , c'est que ces derniers ont développé des techniques que nous n'avons pas encore et ces techniques sont nécessaires à la restauration de certains monuments (Ex : Djamaa Ketchaoua) nos bureaux d'études n'ont pas ces techniques , si ils s'investissent pour acquérir ces techniques ils pourront rivaliser avec les étrangers , donc non ce n'est pas un problème de formation . et c'est donc en travaillant avec eux en coopération qu'on arrivera à se mettre à niveau.*
- Quand on parle du patrimoine bâti on parle beaucoup de la casbah, des édifices d'avant la période coloniale, concernant les édifices coloniaux, est ce que ça rentre dans les priorités du service de restauration du patrimoine sachant que beaucoup d'immeubles tombent en ruine ?
- *Dans chaque période, il y a des périodes où on peut tout prendre comme la période ottomanes et d'autres où il faut être sélectifs, la période colonial on prendra les édifices qui ont une valeur esthétique et historique et qui mériteraient d'être protégés et restaurés .*
- Dans les projets prévu dans le futur par le ministère de la culture , un projet nommé le « parcours de la mémoire » pourrions nous avoir plus d'informations à propos de cela ?
- *Pour être franc je n'ai pas d'informations approfondies à propos de ce projet , c'est un projet qui mettra en valeur tout un ensemble de monuments et d'endroits , et assembler tout ça dans un parcours.*

Annexe N°04 : Questionnaire et résultats

VILLE ET CULTURE

1 Etes-vous par rapport au quartier :

- 46 % ☐ Résident
06 % ☐ Travaillant dans le quartier
48 % ☐ De passage (transit - achat - touriste ... etc)

2 Age :

- 05 % ☐ 6-16 ans
55 % ☐ 16-25 ans
20 % ☐ 25 - 40 ans
20 % ☐ plus de 40 ans

3 Sexe :

- 60 % ☐ Féminin
40 % ☐ Masculin

4 Activité :

- 12 % ☐ Élève / Lycéen
44 % ☐ Etudiant
28 % ☐ Employé
04 % ☐ Sans emploi et en age de travailler
02 % ☐ Retraité
11 % ☐ Femme au foyer

5 Exercez-vous une activité culturelle , laquelle ?

- 20 % ☐ Oui , nom de l'activité :
80 % ☐ Non

6 Si oui , dans le quartier de résidence ou en dehors ?

- 12 des 20 % ☐ Dans le quartier de résidence
08 des 20 % ☐ En dehors du quartier de residence

7 Fréquentez-vous les lieux culturels : cinéma , theatre , concerts ... etc

- 17 % ☐ Souvent
49 % ☐ Rarement
34 % ☐ Jamais

8 Si la réponse précédente est " b " ou " c " , pourquoi ?

- 19 % ☐ Parce que ces lieux sont loin de votre lieu de résidence
41 % ☐ Parce que ces lieux sont délaissés et manquent souvent d'entretien
28 % ☐ Par manque d'informations (Vous ne savez jamais quand est ce que les activités culturelles se déroulent)
21 % ☐ Parce que les activités s'y déroulant ne vous intéressent pas
25 % ☐ Parce que les horaires ne vous conviennent pas (manque de temps)
08 % ☐ Autre (spécifiez)

9 Pensez vous que les activités culturelles dans votre ville gagneraient à être :
(plusieurs réponses à la fois sont possibles)

- 37 % ☐ plus nombreuses
73 % ☐ plus diversifiées (spectacles, expositions, films, pièces de théâtre etc.)
49 % ☐ plus accessibles (dans les espaces publiques par ex.)
48 % ☐ plus médiatisées (publicités, annonces etc.)

10 (Question ouverte) Quel genre d'activités culturelles souhaiteriez-vous voir exister dans votre ville ou votre quartier

Annexe N° 05 : Normes et exigences pour la création de nouveaux équipements culturels¹

I- Exigences normatives et réglementaires :

Le projet doit répondre aux exigences de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur. En particulier :

- La loi N° 98-04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel et ses instruments en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel national
- La loi N° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire et les instruments de mise en œuvre y afférents.
- La loi N° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme
- La loi N° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- La loi N° 04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.
- Les règles générales d'aménagement, d'urbanisme et de construction.
- Les règles parasismiques RPA 99, version 2003.
- Les règles applicables en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique.
- Les règles applicables pour l'accessibilité des lieux aux handicapés.

II- Exigences par rapport au patrimoine culturel national :

Selon les documents du ministère de la culture, la conception des équipements et infrastructures culturelles doit prioritairement puiser son essence et s'inspirer des valeurs architecturales et urbaines transmises par notre patrimoine culturel.

III- Exigences urbaines :

La question urbaine doit être impérativement prise en compte d'autant plus que tout équipement public doit jouer un rôle dans la composition d'un environnement urbain.

. Intégration urbaine

Les équipements culturels sont des éléments très structurants de l'espace public, tant du point de vue culturel que social et spatial. L'implantation d'un équipement culturel constitue donc un acte d'urbanisme déterminant pour la qualification de nouveaux quartiers ou l'affirmation d'une centralité.

Le choix entre les deux situations, périphérique ou centrale, dépendra essentiellement de la politique d'aménagement de la ville concernée ou de l'agglomération.

L'implantation est liée, aussi, au choix d'une construction neuve ou de la réutilisation de bâtiments existants, à vocation d'accueil de spectacles ou non.

. Rayonnement

Un équipement se définit aussi en fonction de son rayonnement, géographique et démographique d'abord artistique et culturel également, par rapport à l'institution qui définit son ambition et ses missions. Cette échelle va donc du niveau local, régional, au niveau national et international.

¹ Ministère de la culture - Direction des Etudes Prospectives de la Documentation et de l'Informatique -
NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS CULTURELS - Février 2008

. Échelle

La taille d'un projet a une autre incidence, au niveau spatial, la surface : de moins de 1 000 (petit équipement) à plus de 10 000 (très grand équipement). Deux écueils sont à éviter symétriquement : la démesure et l'économie induite. Là encore, il n'y a pas de ratio.

. Public, accessibilité et usages

la programmation devra prendre en compte les caractéristiques du public et, bien sûr, les nuisances éventuelles pour le voisinage. Les contraintes d'accessibilité, tant pour le public que pour les poids lourds, comme les nuisances sonores éventuelles ne doivent pas être négligées et peuvent être déterminantes dans le choix d'un site d'implantation.

Les contraintes d'usage d'une salle de spectacle à grande capacité et d'une petite salle de théâtre sont bien évidemment très différentes et l'implantation devra être définie au vu de la taille et de la vocation du programme, de son intégration ou de sa complémentarité avec d'autres équipements préexistants et, dans tous les cas, en cohérence avec le projet d'aménagement urbain.

IV- Exigences architecturales :

Comme toute opération architecturale, la conception et la mise en œuvre d'un équipement culturel peut se diviser entre plusieurs options :

- la construction neuve.
- la restauration ou la rénovation d'un lieu existant.
- la restructuration et l'extension du bâtiment d'origine.
- la réhabilitation et la reconversion d'un lieu désaffecté.

Les avantages et les contraintes respectifs des bâtiments neufs, restaurés, rénovés, réhabilités ou restructurés sont à apprécier en tenant compte de plusieurs caractéristiques qui permettent d'établir une grille d'analyse :

. Accès

C'est tout d'abord l'accès urbain au bâtiment et la capacité de la voirie à accueillir des poids lourds pour livrer les décors. C'est aussi l'accès technique à la scène qui doit être le plus direct possible depuis l'extérieur, en évitant les ascenseurs trop exigus et les portes d'accès situées à 3 m de haut en façade comme cela peut exister.

C'est encore l'accès des services de secours, qui peut être très contraignant selon la catégorie de l'établissement et son implantation urbaine (en cœur d'îlot par exemple).

C'est enfin l'accès et l'évacuation du public avec le respect des normes d'accessibilité des handicapés. Ces règles sont intangibles et, comme les règlements relatifs à la sécurité incendie, elles doivent être intégrées très en amont du projet.

. Capacité de stationnement

Elle doit être particulièrement bien évaluée car, l'essentiel des manifestations ayant lieu en soirée, la desserte par les transports en commun est rarement suffisante à ces horaires pour acheminer le public jusqu'à la salle de spectacles. Il n'existe pas de règle précise pour l'évaluation du nombre de places de stationnement par rapport à la nature d'un équipement culturel et celle-ci n'est l'objet que d'appréciations circonstanciées.

Annexe N°06 : Entretien avec le directeur de planification et d'urbanisme de l'APC d'Alger centre

- Après notre entretien avec les responsables du ministère de la culture, on nous a informé que certains équipements culturels et notamment les salles de cinéma/théâtre dépendaient des APC et pour qu'ils puissent intervenir ils fallait qu'ils soient sollicité par les APC , comment se fait cette démarche ?
 - *Pour commencer, ce qu'on a omis de vous dire c'est qu'il y a un projet de loi approuvé dernièrement par le parlement qui décrète que les salles de cinéma doivent être récupéré par le ministère de la culture, il n'y a actuellement que quelques apc, dont l'apc d'Alger centre qui continue de gérer ces salles par elles même.*
Les apc à travers les EPIC ont pris en charge les salles de cinéma les ont repris des mains des privés qui les géraient afin de les remettre en état
Le Cinéma Metidja (Ex le Paris) par exemple fait partie des projets à venir elle est actuellement en phase d'étude.
- **Quels sont vos critères d'évaluation des équipements déjà existants pour prévoir une rénovation ou une réhabilitation ?**
 - *Pour commencer , ce que nous faisons c'est de la requalification et non pas de la rénovation , donc c'est en terme d'activité mais nous visons aussi leur adaptation aux normes nouvelles , en terme de normes de sécurité d'accessibilité d'aménagement selon les normes mondiales (cafétérias , les écrans , les loges d'artistes) donc le terme requalification est utilisé dans ce sens.*
le soucis premier reste la mise en normes , de sécurité principalement vu que ces équipements, pour la plupart, sont anciens, le choix de ces salles , c'est par rapport à la disponibilité, et c'est au cas par cas, par exemple une salle déjà gérée par un particulier on ne peut pas intervenir directement ça nous mènera dans une bataille juridique ...etc
on s'est donc attaqué en premier lieux aux salles de cinémas qui étaient fermé et hors service, ceci dit on intervient quand la salle est intéressante , quand c'est une petite salle qui donnera 40 ou 50 places après sa requalification ce n'est pas intéressant et surtout pas rentable.
- **On remarque que les gens s'intéressent de moins en moins aux salles de cinéma et de theatre, quel genre d'activités culturelles pourraient être attractives ?**
 - *Nous avons entrepris dernièrement une démarche assez novatrice qui est : l'historial, qui devait être une bibliothèque dédiée à l'histoire de la révolution, avec des supports multimédias, on devait numériser beaucoup de documents historiques que les gens peuvent consulter , avec la salle de conférence au rdc , des cafeterias , pour que ce soit un espace d'échange et de convivialité , malheureusement , après sa réalisation , la wilaya d'Alger a décidé de l'utiliser pour ses expositions et notamment pour l'exposition du nouveau pdau et des projets d'Alger 2029, et on ne sait même pas si c'est temporaire ou pas, c'est donc un problème de prérogative, un problème de communication entre les différents responsables , et un problème de hiérarchie, les apc n'ont malheureusement pas beaucoup de pouvoir, et manquent de stabilité, car même si on essaye de créer des lieux à la hauteur, si il n'y a pas d'entretien si il n'y a pas de respect des lieux, ça ne servira pas à grand-chose.*
- **Concernant le volet " développement durable " , l'Algérie est signataire de l'accord du sommet de Rio 1992 ce qui l'engage donc à avoir un agenda 21 national , mais surtout des agenda 21 locaux au niveau des communes et plus précisément des agenda 21 culturels , l'APC d'Alger centre en a-t-elle un ?**
 - *Non , l'apc d'Alger centre comme beaucoup d'autres communes ne dispose pas d'un agenda 21 culturel , en tout cas pas à ma connaissance .*